

Entrée des jeunes dans la vie active : quelles évolutions de leurs trajectoires professionnelles ces vingt dernières années ?

Par [Xavier Joutard](#)

Les premières années de vie active sont un moment clé pour la carrière professionnelle, d'autant plus en période de récession. Démarrer sa carrière dans un contexte économique très dégradé peut induire des stigmates persistants et impacter durablement les trajectoires professionnelles des jeunes sortant pour la première fois du système éducatif.

Cela peut concerner la « Génération de 2010 », c'est-à-dire les jeunes sortis du système de formation en 2010.

Ces jeunes sont entrés sur un marché du travail ayant subi la Grande récession de 2008. Moins de 3 ans après, ils ont été confrontés à une nouvelle crise, celle des dettes souveraines européennes, et ont ensuite continué à évoluer sur un marché du travail très dégradé.

De plus, cette génération, davantage diplômée que les précédentes, se retrouve au cœur de transformations plus structurelles du marché du travail : évolution des pratiques de recrutement

avec l'explosion des embauches sur contrats courts, nouvelles vagues d'innovations technologiques liées à la numérisation et l'intelligence artificielle, tertiarisation croissante des activités économiques, etc.

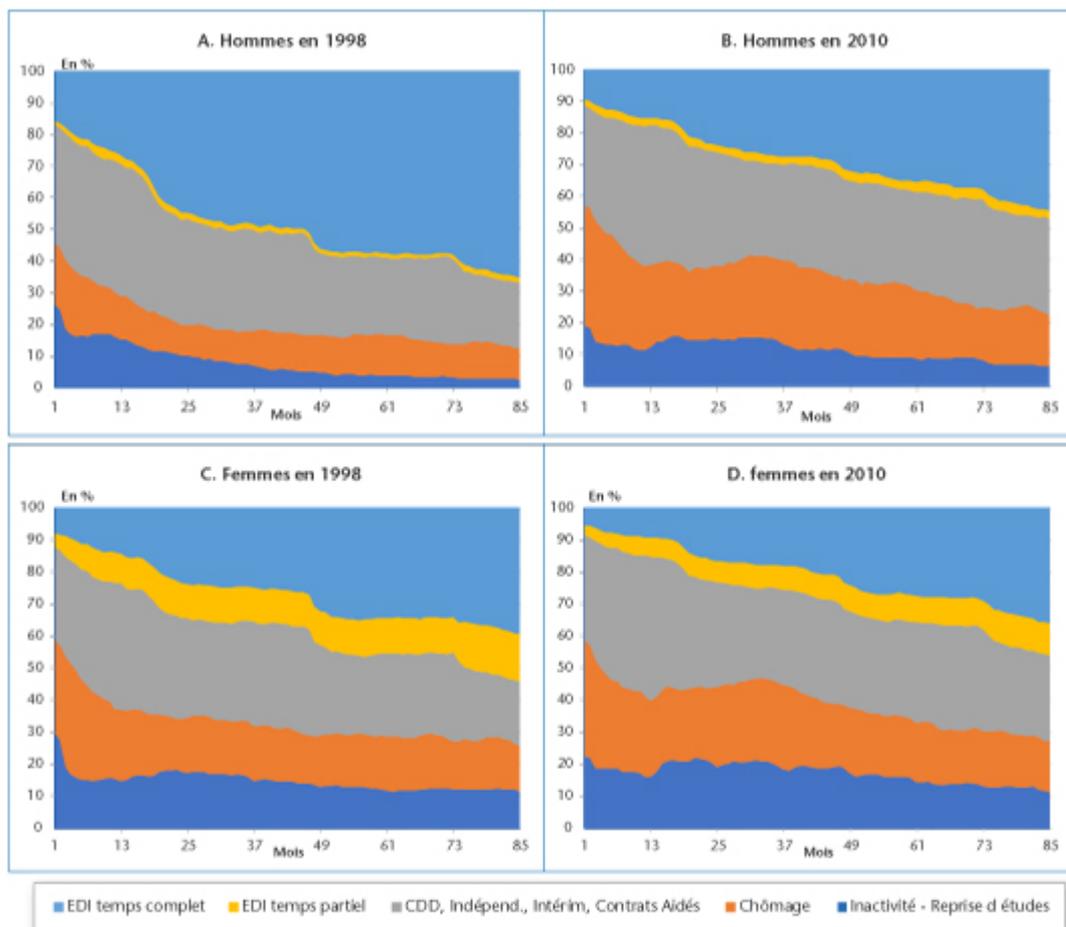
Par rapport aux jeunes de la « génération de 1998 », ayant eu la chance de s'insérer dans une conjoncture plus favorable, quels résultats peut-on mettre en avant en comparant leurs trajectoires professionnelles, au cours de leurs premières années sur le marché du travail ? Peut-on observer des différences selon le genre et les niveaux de formation ?

Un accès à l'emploi à durée indéterminée plus tardif et moins fréquent pour les jeunes hommes les moins diplômés de 2010

À l'aide des enquêtes Génération du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), on a reconstitué et comparé les trajectoires d'insertion de jeunes sur leurs 7 premières années d'activité : ces enquêtes permettent en effet de suivre des jeunes d'une même génération, sortant de formation initiale la même année et interrogés à 3 reprises, (3, 5 et 7 ans après leur sortie). L'insertion des jeunes sortant du système éducatif sur le marché du travail s'est dégradée en vingt ans. Particulièrement pour les jeunes hommes sortant de formation initiale sans diplôme ou avec un seul diplôme du secondaire. Sept ans après leur entrée sur le marché du travail, seule une minorité des jeunes les moins qualifiés – disposant au mieux du baccalauréat – de la génération 2010 ont un emploi à durée indéterminée à temps complet (47 %, soit *20 points de moins qu'il y a 12 ans, cf.*

aires bleues des graphiques 1). Et le délai d'accèsion à un tel emploi s'est fortement rallongé : il faut près de 5 ans en moyenne pour obtenir un premier CDI à temps complet pour un jeune homme peu ou non qualifié entré sur le marché du travail en 2010. Pour génération 1998, ce délai était de 2 à 3 ans (32 mois, cf. tableau I-1).

Graphique 1. Évolution mensuelle des situations professionnelles des jeunes sans diplôme ou avec un diplôme du secondaire au cours des 7 premières années de vie active



Lecture : pour chaque catégorie de jeunes et pour chaque génération, évolution sur 7 ans du taux mensuel d'occupation de 5 situations sur le marché du travail : inactivité et reprise d'études, chômage, emplois atypiques (comprenant CDD, intérim, contrats aidés et emploi indépendant), CDI à temps partiel, CDI à temps complet. L'axe horizontal représente les mois passés sur le marché du travail.

Source : Enquêtes comparables Génération 1998 et 2010, interrogations à 7 ans, Céreq, calcul de l'auteur.

Tableau 1. Temps moyen écoulé avant l'obtention d'un premier emploi depuis la sortie du système éducatif pour les jeunes sans diplôme ou avec un diplôme secondaire

	Jeunes femmes sans diplôme ou diplôme du secondaire		Jeunes hommes sans diplôme ou diplôme du secondaire	
	1998	2010	1998	2010
Temps moyen avant l'obtention d'un premier emploi	13 mois	14,5 mois	8 mois	14 mois
Temps moyen avant l'obtention d'un premier emploi à durée indéterminée	37,5 mois	52 mois	29 mois	52 mois
Temps moyen avant l'obtention d'un premier emploi à durée indéterminée à temps complet	48,5 mois	62 mois	32 mois	56,5 mois

Champs : Ensemble des jeunes sorties de formation initiale sans diplôme ou avec un diplôme secondaire, au mieux le baccalauréat, pour la première fois en 1998 et 2010 en France métropolitaine et suivies sur 7 ans.

Source : Enquêtes comparables Génération 1998 et 2010, interrogations à 7 ans, Céreq, calcul de l'auteur.

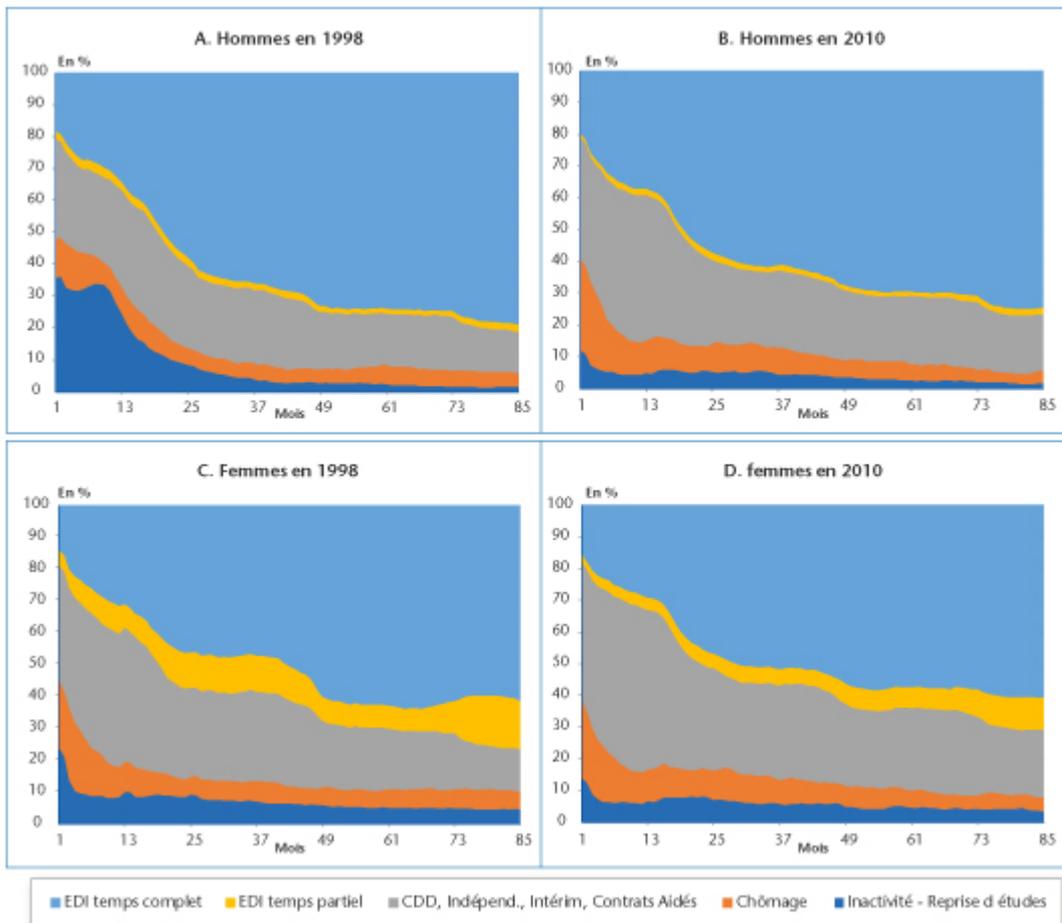
Une moindre dégradation de l'insertion des jeunes les plus qualifiés sur le marché du travail

Les jeunes plus qualifiés ayant obtenu un diplôme du supérieur semblent moins impactés par des conditions économiques dégradées en début de carrière : les taux d'insertion dans l'emploi stable – CDI à temps partiel et complet – à horizon de 7 ans restent toujours élevés pour les sortants de la génération 2010 : 77 % pour les jeunes hommes et 71 % pour les jeunes femmes (cf. graphiques 3-B et 4-B). En revanche, ils mettent davantage de temps pour accéder au premier emploi à durée indéterminée : 8 à 10 mois en moyenne de plus que la génération 1998 (cf. tableau I-2). De plus, ils traversent plus souvent une période de précarité, qui se traduit par un passage plus fréquent par un contrat à durée déterminée au cours des 7 premières années de vie active : 68% (56%) des jeunes femmes (hommes) sont passées au moins une fois par un CDD entre 2010 et 2017, soit une progression de 4 points par

rapport à la
génération de 1998.

Des analyses du Céreq ont également montré que les perspectives d'évolution de carrière et de salaire ont été dégradées pour les jeunes les plus qualifiés : plus grande difficulté à accéder au statut de cadre (Epiphane *et al.*, 2019), progression des taux de déclassement professionnel (Di Paola et Moullet, 2018) et moindre « rentabilité » de leur diplôme avec des salaires inférieurs (Barret et Dupray, 2019).

Graphique 2. Évolution mensuelle des situations professionnelles des jeunes avec un diplôme du supérieur au cours des 7 premières années de vie active



Lecture : pour chaque catégorie de jeunes et pour chaque génération, évolution sur 7 ans du taux mensuel d'occupation de 5 situations sur le marché du travail : inactivité et reprise d'études, chômage, emplois atypiques (comprenant CDD, intérim, contrats aidés et emploi indépendant), CDI à temps partiel, CDI à temps complet. L'axe horizontal représente les mois passés sur le marché du travail.

Source : Enquêtes comparables Génération 1998 et 2010, interrogations à 7 ans, Céreq, calcul de l'auteur.

Tableau 2. Temps moyen écoulé avant l'obtention d'un premier emploi depuis la sortie du système éducatif pour les jeunes avec un diplôme du supérieur

	Jeunes femmes diplômées du supérieur		Jeunes hommes diplômés du supérieur	
	1998	2010	1998	2010
Temps moyen avant l'obtention d'un premier emploi	5 mois	5 mois	6,5 mois	4,5 mois
Temps moyen avant l'obtention d'un premier emploi à durée indéterminée	22,5 mois	32,5 mois	21,5 mois	28,5 mois
Temps moyen avant l'obtention d'un premier emploi à durée indéterminée à temps complet	29,5 mois	37,5 mois	23,5 mois	30,5 mois

Champs : Ensemble des jeunes sorties de formation initiale avec un diplôme du supérieur pour la première fois en 1998 et 2010 en France métropolitaine et suivies sur 7 ans.

Source : Enquêtes comparables Génération 1998 et 2010, interrogations à 7 ans, Céreq, calcul de l'auteur.

Des trajectoires professionnelles devenues très proches entre les hommes et les femmes les moins qualifiés

Les trajectoires d'insertion s'étant fortement dégradées pour les jeunes hommes les moins qualifiés, elles se sont par conséquent très nettement rapprochées de celles des jeunes femmes les moins qualifiées. Elles sont même aujourd'hui quasi-identiques selon le genre (cf. graphiques 1-B et 2-B), alors que les jeunes femmes de la génération 1998 subissaient un taux d'emploi en CDI plus de 20 points inférieurs à celui de leurs homologues masculins. Une différence subsiste toutefois entre les genres : la part des CDI à temps partiels chez les jeunes femmes peu ou non qualifiées (« aire jaune » dans les graphiques) reste largement supérieure à celle des jeunes hommes.

En revanche, parmi les jeunes diplômés les plus qualifiés, les écarts hommes-femmes restent marqués. 75 % des jeunes hommes bénéficient de CDI à temps plein, après 7 ans d'expérience sur le marché, contre 60 % des jeunes femmes, soit 15 points de plus.

De plus, les durées d'accès à un premier emploi de ce type sont plus longues de 8 mois pour les jeunes femmes.

Références complémentaires :

Altonji J. G., Kahn L. B. et J. D. Speer, 2016, « Cashier or Consultant? Entry Labor Market Conditions, Field of Study, and Career Success », *Journal of Labor Economics*, 34(1), pp. 361-401.

Barret C. et A. Dupray, 2019, « Que gagne-t-on à se former ? Zoom sur 20 ans d'évolution des salaires en début de vie active », *Céreq Bref*, n° 372.

Coupré H. et X. Joutard, 2017, « La place des emplois atypiques dans les trajectoires d'entrée dans la vie active : évolutions depuis une décennie », *Revue Française d'Economie*, volume XXXII, pp. 59-93.

Coupré H. et X. Joutard, 2020, « Atypical Employment and Prospects of Young Men and Women on the Labor Market in a Crisis Context », *mimeo*.

Di Paola, V. et S. Moullet, 2018, « Le déclassement, un phénomène enraciné » dans « *20 ans d'insertion professionnelle des jeunes, entre permanences et évolutions* » coordonné par T. Couppié, A. Dupray, D. Epiphane et V. Mora, *Céreq Essentiels*.

Epiphane D., Mazari Z., Olaria M. et E. Sulzer, 2019, « Des débuts de carrière plus chaotiques pour une génération plus diplômée », *Céreq Bref*, n° 382.

L'emploi des femmes seniors : une grande vulnérabilité

par [Françoise Milewski](#)

Maintenir les senior.e.s en emploi est un objectif des politiques publiques, en particulier dans le cadre des réformes des retraites. Pour éclairer ce débat sur la prolongation de l'activité, il est nécessaire d'analyser les évolutions passées et la situation actuelle de l'activité et de l'emploi des senior.e.s. L'accent sera mis sur les évolutions respectives de l'insertion sur le marché du travail des femmes et des hommes. Il apparaît que l'emploi des femmes seniors se caractérise par une plus grande vulnérabilité, comparé à celui des hommes seniors et comparé à celui de leurs cadettes. Les critères de l'âge et du sexe se cumulent pour fragiliser le maintien ou l'accès à l'emploi et constituent des freins spécifiques[1].

La hausse du taux d'activité des senior.e.s, en longue période, provient essentiellement de celle du taux d'activité des femmes

La

hausse du taux d'activité[2]

des seniors depuis 1975 résulte d'évolutions différenciées entre les femmes

et les hommes. Le taux d'activité des hommes de 50 à 64 ans avait

significativement reculé entre 1981 et 1995, sous l'effet de l'abaissement de

l'âge de la retraite et du développement des préretraites. Il s'est accru

ensuite, du fait de l'allongement des durées de cotisations nécessaires à la

cessation d'activité et de la baisse du nombre des préretraites. Mais en 2018,

le taux d'activité des hommes seniors est encore inférieur de 6.8 points à

celui de 1975. Le taux d'activité des femmes, à l'inverse, a stagné jusqu'au

milieu des années 1990, puis s'est fortement accru, beaucoup plus vite que

celui des hommes. En 2018, le taux d'activité des femmes seniors est supérieur

de 22.3 points à celui de 1975 (graphique 1).

Aux

raisons générales et communes concernant les réformes des retraites, s'ajoutent

des facteurs spécifiques : l'effet de l'insertion croissante des femmes

des générations de l'après-guerre sur le marché du travail, la multiplication

des séparations conjugales, qui rend l'emploi primordial, et la nécessité pour

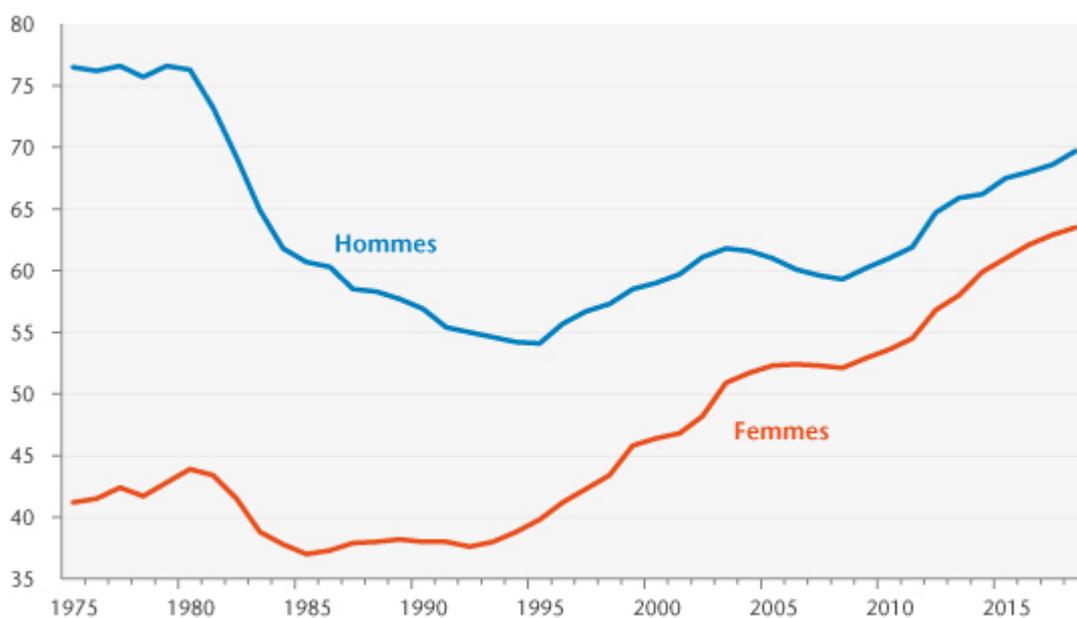
les femmes, en moyenne, de prolonger leur carrière davantage que les hommes

pour bénéficier du taux plein de leur retraite.

La

vision d'une augmentation générale des taux d'activité des senior.e.s est donc fragmentaire car elle néglige les évolutions différenciées selon le sexe, à savoir des tendances divergentes du milieu des années 1970 au milieu des années 1990, puis une hausse commune mais à des rythmes différents. S'il en était encore besoin, cela montre à nouveau qu'une analyse non sexuée du marché du travail peut conduire à des conclusions partielles, voire fausses.

Graphique 1. Taux d'activité des 50-64 ans, en %



Sources : INSEE, enquêtes emploi, calculs de l'auteure.

Du fait de ces évolutions, les écarts de taux d'activité entre les femmes et les hommes se sont très fortement réduits. En 2018, le taux d'activité des seniors de 50 à 64 ans est inférieur de 6.2 points à celui des seniors (contre 35.3 points en 1975 et 16.6 points en 1993). L'écart est plus faible que ceux des autres tranches d'âge et il s'amenuise avec l'âge : il est encore de 8.8

points entre 50 et 54 ans, de 7.3 points de 55 à 59 ans, mais n'est que de 0.5 point de 60 à 64 ans. Au-delà de 65 ans, il reste faible (-2.5 points de 65 à 69 ans et -0.9 point après 70 ans, mais avec des niveaux bas de taux d'activité).

Un chômage moindre chez les senior.e.s que chez les jeunes, mais davantage de longue durée

Le chômage des senior.e.s, femmes et hommes, est inférieur à celui des autres classes d'âge. On peut expliquer ces caractéristiques du chômage des senior.e.s (moindre niveau et moindres fluctuations) par des retraits du marché du travail, induits par les politiques publiques passées (dispenses de recherches d'emploi...) ou les pratiques antérieures des entreprises (préretraites...), et par le découragement de la recherche d'emploi, passé un certain âge. En 2018, la différence entre les 25-49 ans et les 50-64 ans est de 1.4 point pour les hommes et 2.4 points pour les femmes.

Le taux de chômage des seniors (6.5 % en 2018) est du même ordre de grandeur que celui des seniors (6.7%). Durant les deux dernières décennies, pour les femmes seniors, c'est le taux de chômage des 60-64 ans qui a le plus augmenté. Les catégories moins âgées avaient subi des hausses plus précoces : on lit

dans ces évolutions, entre autre, les effets des réformes successives des retraites.

Mais

le chômage des senior.e.s est de plus longue durée. La part du chômage de longue durée (plus d'un an) et de très longue durée (plus de deux ans) atteint respectivement 54.3 et 34.1 % chez les seniors, contre 61.2 et 41.2 % chez les seniors. Ces parts sont bien plus élevées que celles des catégories plus jeunes. Cela traduit la grande difficulté de retrouver un emploi, passé un certain âge. Les senior.e.s sont donc moins souvent au chômage que les autres classes d'âge, mais ils et elles y demeurent plus longtemps.

En

outre, les femmes seniors sont surreprésentées dans les demandes d'emploi en activité réduite[3].

Les seniors qui

ont un emploi partiel et qui s'inscrivent à Pôle emploi pour travailler davantage sont nettement plus nombreuses que les seniors dans cette situation.

L'écart n'a cessé de s'amplifier. Les demandes d'emploi des seniors en activité réduite représentent 60.8 % du total à la fin de 2018. La surreprésentation des femmes dans les demandes d'emploi en activité réduite n'est pas spécifique à cette tranche d'âge, mais elle est amplifiée. Les femmes finissent, plus souvent que les hommes, par retrouver et/ou

accepter un travail, mais celui-ci ne correspond pas à leurs attentes.

Le cumul

emploi-chômage : des hommes jeunes sur des contrats très courts et des femmes âgées sur des contrats plus longs

Parmi

les personnes qui cumulent emploi et chômage[\[4\]](#)

sur des contrats de moins d'un mois, on trouve une majorité d'hommes et le

profil des âges pour les hommes et les femmes est similaire : un nombre

élevé de personnes en début de vie active, puis un recul et une légère

remontée. En revanche, parmi les cumulant.e.s sur des contrats de plus d'un

mois, où les femmes sont majoritaires, le nombre d'hommes diminue avec l'âge

mais le nombre de femmes augmente. Elles ont certes davantage de contrats de

plus d'un mois que les hommes, mais elles sont de plus en plus nombreuses avec

l'âge à cumuler chômage et emploi[\[5\]](#).

Cela traduit la plus grande vulnérabilité des seniors sur le marché du travail.

Parmi les

salarié.e.s en multi-employeurs qui, perdant un de leurs emplois, peuvent

bénéficier d'une indemnisation chômage leur permettant la poursuite de leurs

autres emplois, 80 % sont des femmes et près de la moitié a plus de 50

ans. Les métiers recherchés par ces allocataires sont le plus souvent dans les

secteurs de l'assistance aux enfants, des services

domestiques, du nettoyage
des locaux, de l'assistance auprès d'adultes.

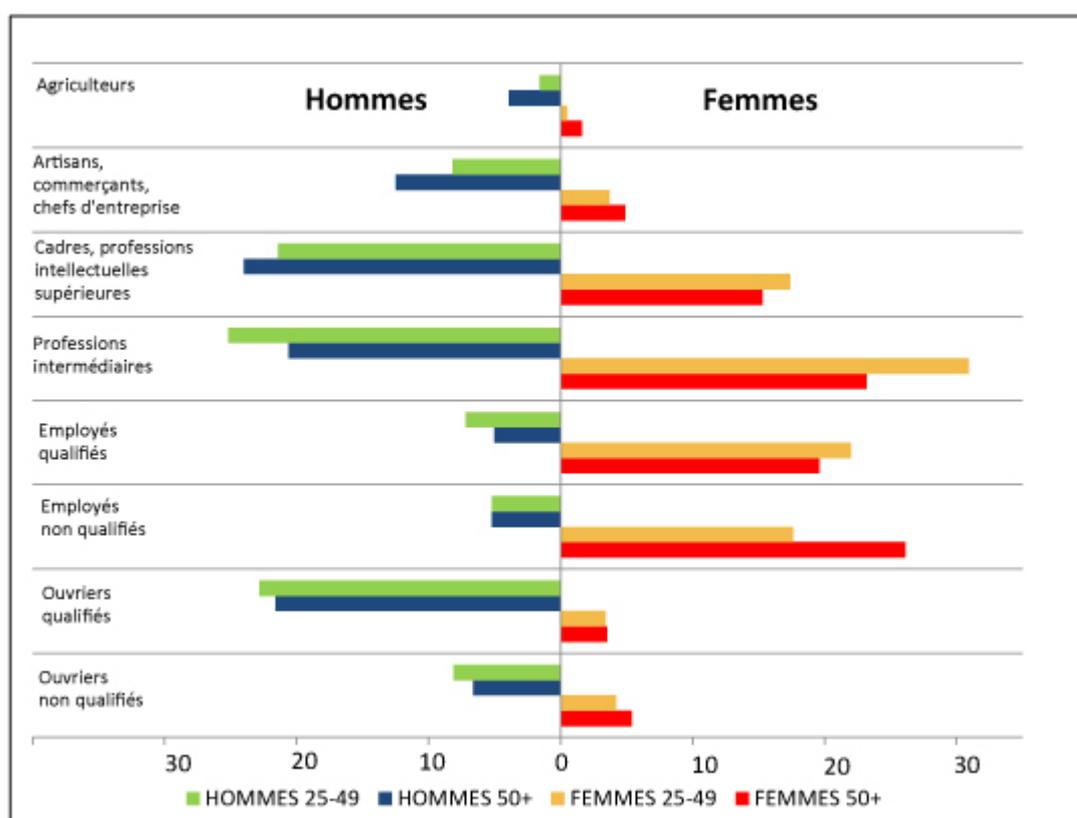
Des emplois moins qualifiés

Lorsque les
femmes seniors ont un emploi, celui-ci est davantage
concentré dans le
tertiaire et moins qualifié. Un niveau de formation initiale
moins élevé en
moyenne, une moindre valorisation des diplômes et une
reconnaissance des
qualifications et compétences plus difficile à obtenir les
pénalisent. La
répartition socio-professionnelle reflète les qualifications
acquises lors des
décennies précédentes. Mais il apparaît que la qualification
s'accroît avec
l'âge pour les hommes, alors que ce n'est pas le cas pour les
femmes. Les
hommes progressent dans la carrière et obtiennent des postes
de plus en plus qualifiés
(ils sont plus souvent cadres et moins souvent non qualifiés
après 50 ans
qu'avant), ce qui compense le moindre niveau de formation
initiale des
générations anciennes. A l'inverse, les femmes de plus de 50
ans ont des postes
moins qualifiés que leurs cadettes (graphique 2).

Le moindre niveau
de formation initiale des seniors pèse donc davantage car le
déroulement de
carrière est plus discriminant. Lorsqu'elles se sont
interrompues ou qu'elles
ont perdu leur emploi, elles peinent à retrouver du travail et
acceptent plus

souvent un poste moins qualifié, faute de mieux. Celles qui n'ont pas connu d'interruption ont également un parcours moins favorable que les hommes. L'élévation du niveau de formation des jeunes femmes ne suffira donc pas, à lui seul, à surmonter les inégalités entre seniors et seniors, compte tenu des freins et des discriminations qui s'exercent.

Graphique 2 : Catégories socioprofessionnelles par sexe et âge, en %, en 2018



Sources : INSEE, enquêtes emploi, calculs de l'auteure.

Des emplois de moindre qualité...

La part des contrats temporaires dans l'emploi des femmes seniors est plus élevée que celle des hommes. Elle reste cependant inférieure à celle des autres classes d'âge, tant pour les hommes que pour les femmes. Mais l'instabilité de

l'emploi s'est amplifiée dans la période récente et les femmes sont les plus concernées.

Les senior.e.s sont plus souvent à temps partiel que les autres actifs occupés et les différences entre les hommes et les femmes sont importantes. L'emploi à temps partiel des senior.e.s représente 21.7 % de l'emploi, contre 16.5 % pour les salarié.e.s de 25 à 49 ans en 2018. Pour les seniors, la part est de 32.8 % (26.8 % pour les femmes de 25 à 49 ans) et pour les seniors elle est de 10.9 % (6.0 % pour les hommes de 25 à 49 ans).

Les évolutions dans le temps ont été nettement différenciées. Pour les femmes de plus de 50 ans, la progression du temps partiel s'est amorcée dès le début des années 1980 et fut régulière, alors que celle des 25-49 ans s'est accélérée dans les années 1990 sous l'effet des politiques publiques. L'écart, de presque 10 points au milieu des années 1970, avait presque disparu 30 ans plus tard. Mais dans la dernière décennie, ce sont des évolutions divergentes qui se manifestent : le temps partiel progresse parmi les femmes seniors, mais recule parmi les femmes de 25 à 49 ans, recréant un écart de 6 points.

Les temps partiels des hommes seniors, longtemps cantonné à 7-8 % de leur emploi, atteint désormais 10.9 %, car il a connu une

hausse similaire à celle des femmes depuis la deuxième moitié des années 2000, témoin de la dégradation générale du marché de l'emploi pour les plus âgé.e.s. L'écart avec les femmes seniors est de 21.9 points en 2018, proche de la moyenne de longue période.

L'allongement de la vie active reproduit donc les caractéristiques des emplois, en les exacerbant. Le travail à temps partiel progresse avec l'âge et les faibles quotités tiennent une place de plus en plus importante. Au-delà de 60 ans, le temps partiel atteint 45.2% de l'emploi des femmes. 16.5 % des femmes de plus de 60 ans en emploi exercent des emplois de moins de 15 heures, qui représentent 36.6 % des emplois à temps partiel de cette tranche d'âge. La diffusion du temps partiel au fil de l'âge vaut même si l'on ne prend en compte que les personnes actives qui ne cumulent pas leur activité avec une retraite. Le sous-emploi (essentiellement dû au temps partiel) s'est développé davantage parmi les femmes seniors que parmi les hommes seniors.

Il n'apparaît donc pas nettement de comportement de réduction volontaire du temps de travail avant la retraite, ni de convergence entre les femmes et les hommes senior.e.s. Au contraire, la montée du sous-emploi chez les femmes de plus de 50 ans participe au diagnostic d'une plus grande fragilité de l'emploi.

... et moins bien rémunérés

Les écarts des salaires moyens entre les femmes et les hommes croissent avec l'âge.

L'inégalité est accrue si l'on raisonne en équivalent-temps-plein. Aux

fondements généraux des inégalités entre les femmes et les hommes s'ajoutent

donc des discriminations spécifiques à l'encontre des seniors. Quel que soit

le niveau de diplôme, les inégalités se forment dès l'entrée dans la vie active

et s'amplifient avec l'âge. Pour les salarié.e.s à temps complet, la

progression est beaucoup plus marquée chez les hommes, en particulier pour les

plus diplômés, alors que pour les femmes, les carrières sont plus plates,

qu'elles soient diplômées ou non, sans progression au fil des générations.

Des ruptures de parcours avant la retraite

Les trajectoires

en fin de carrière témoignent de la fréquence des ruptures de parcours. Une

proportion significative des seniors passe par des périodes de chômage ou

d'inactivité entre leur sortie définitive du marché du travail et leur départ à

la retraite. La part des femmes ayant quitté le marché du travail avant 50 ans

ou bien n'ayant jamais travaillé est plus élevée que la part des hommes et cet

écart s'accroît avec l'âge. En outre, plus de la moitié des

femmes prennent leur retraite en ayant connu des années de non emploi dans les années qui précèdent, et elles subissent davantage de changements de statuts que les hommes.

Questions pour l'avenir

Dans les analyses des inégalités entre les femmes et les hommes en général, il est usuel de commenter la situation des femmes comme étant « dans, en marge et hors du marché du travail ». On en attribue l'origine, en partie, aux difficultés d'articulation entre les tâches professionnelles et parentales. Il est frappant de constater que cela vaut aussi pour les plus de 50 ans. Il faut donc bien chercher ailleurs le fondement des inégalités : dans l'évolution des structures de l'emploi et dans les discriminations spécifiques que subissent les femmes quel que soit leur âge. Sous couvert de moindre disponibilité lorsqu'elles sont jeunes et qu'elles ont des enfants en bas âge, sous couvert d'autres formes de discriminations lorsqu'elles vieillissent et qu'elles subissent des freins spécifiques.

Pour l'avenir, plusieurs questions peuvent être posées, au regard des tendances passées. Se pose d'abord la question du partage entre l'emploi et le non-emploi. La hausse,

voulue et favorisée, des taux d'activité se traduira-t-elle par une augmentation de l'emploi ou bien par celle du chômage ? Ou bien par une instabilité des parcours et des allers-retours multiples entre emploi et non-emploi, que celui-ci prenne la forme de l'inactivité, du chômage ou du sous-emploi ?

Les difficultés à rester en emploi sont multiples. En cas de chômage, le risque d'y demeurer longtemps est accru car les seniors subissent des freins spécifiques pour retrouver un emploi. Le secteur tertiaire, en particulier les services à la personne et les métiers sanitaires et sociaux, offre et continuera d'offrir un débouché croissant aux femmes seniors. Qu'elles soient en recherche d'emploi à la suite d'une perte d'emploi, que la crise économique ou les réformes des retraites aient retardé l'acquisition des droits nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein lorsqu'elles ont une carrière incomplète, qu'elles soient demandeuses d'emploi en activité réduite et souhaitent travailler davantage, qu'elles aient besoin de cumuler retraite et emploi du fait de leur faible niveau de pension. Mais cela risque d'accroître encore plus la dualité du travail entre femmes et hommes et entre les femmes.

La question se pose aussi de l'ampleur que prendra le temps partiel. La

hausse de l'activité
des femmes s'est faite avec une progression du temps partiel.
Si l'on considère
que le temps partiel a permis aux mères de s'insérer dans
l'emploi et qu'il
s'est substitué à l'inactivité, alors une inflexion devrait se
produire (une
fois que les enfants ont grandi) ; mais ce n'est pas ce que
laissent
prévoir les évolutions passées. Si, en revanche, le
développement du temps
partiel tient essentiellement à la tertiarisation de
l'économie et à la demande
de travail (part élevée du temps partiel dans les services,
dont les métiers
sont majoritairement pourvus par les femmes), alors l'emploi
des femmes
seniores restera durablement marqué par le temps partiel.

Les difficultés
d'insertion et de réinsertion après une perte d'emploi
s'ajoutent à cette
caractéristique structurelle. De plus, le report de l'âge de
départ en retraite
renforce la tendance, puisque le temps partiel s'amplifie aux
âges avancés.
L'emploi des femmes seniores serait alors de plus en plus à
temps partiel. Seul
pourrait jouer en sens contraire le fait que le niveau de
diplôme des jeunes
femmes s'élevant, elles seraient progressivement moins
concentrées sur les
emplois peu qualifiés du tertiaire, les plus pourvoyeurs de
temps partiel. A
condition que les stéréotypes et les discriminations
s'atténuent.

La question se pose aussi de la reconnaissance des qualifications et des déroulements de carrière. Les conditions d'emploi des seniors seront encore durablement déterminées par les caractéristiques des générations de femmes moins formées que les hommes et/ou formées dans des filières moins valorisées. Certes cette situation changera à long terme. Mais cela suppose que la qualification acquise soit reconnue sans discriminations et que les carrières des femmes progressent à l'égal des hommes. Or jusqu'à présent, en moyenne, la qualification s'accroît avec l'âge seulement pour les hommes.

La question de la qualité de l'emploi est donc primordiale. La polarisation du marché du travail concerne les femmes comme les hommes. Mais les femmes sont les plus touchées. La ségrégation professionnelle les pénalise : emplois peu qualifiés, souvent à temps partiel et à faibles salaires. Les femmes seniors sont cependant hétérogènes. Les femmes cadres sont certes discriminées dans leurs carrières, si bien que lorsque lorsqu'elles sont seniors elles n'exercent pas les mêmes emplois que leurs collègues masculins. Mais elles ont des parcours le plus souvent stables et parviennent à l'âge de la retraite sans ruptures majeures. A l'opposé, la précarisation des femmes à l'origine peu formées les enferme dans le sous-emploi au fil de l'âge : la ségrégation

professionnelle est renforcée et les ruptures de trajectoires plus nombreuses en fin de carrière.

Pour les femmes seniors précaires en sous-emploi durable, l'évolution spontanée du marché du travail (structures sectorielles, normes d'emploi...) ne permet pas d'anticiper une amélioration de la situation. C'est donc d'une part du côté de la sécurisation générale des parcours des emplois précaires, d'autre part de la levée des freins qui s'exercent sur les femmes seniors et de façon plus générale du combat contre les inégalités entre les femmes et les hommes tout au long de la carrière que se situent les perspectives d'amélioration.

[1] Ce texte résume et actualise la première partie de l'étude « Les femmes seniors dans l'emploi : état des lieux », CSEPFH (Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes), juin 2019. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/07/CSEP-RAPPORT-FEMMES-SENIORS-EMPLOI-1.pdf>

[2] Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs en emploi (actifs occupés) ou au chômage et l'ensemble de la population correspondante.

[3] Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle

emploi sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. Ils sont classés en catégories, dont : catégorie A : sans emploi au cours du mois ; catégorie B : ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins) au cours du mois ; catégorie C : ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures) au cours du mois.

[\[4\]](#)

Si un chômeur ou une chômeuse est inscrit.e à Pôle emploi et travaille en activité réduite, il ou elle peut, sous certaines conditions, percevoir une partie de ses allocations chômage en plus du salaire de son activité.

[\[5\]](#)

UNEDIC – L'Assurance Chômage, dossier de référence à la négociation, novembre 2018,

<https://www.unedic.org/publications/dossier-de-referance-de-la-negociation-ouverte-en-novembre-2018>

<https://www.unedic.org/publications/dossier-de-referance-de-la-negociation-ouverte-en-novembre-2018>

Brexit : les négociations (re)commencent

par [Catherine Mathieu](#) et [Henri Sterdyniak](#)

Le 31 janvier 2020, le Royaume-Uni

quittera donc l'Union européenne, 9 mois après la date du 31 mars 2019 initialement prévue, ce qui ne laisse que 11 mois pour aboutir à l'accord qui devrait intervenir le 31 décembre prochain pour fixer les relations futures entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Toutefois, cette période de transition pourra être prolongée si les deux parties le décident conjointement, avant le 1^{er} juillet, et ce pour une période d'un à deux ans. Il n'est pas totalement exclu que les négociations n'aboutissent pas d'ici la fin de l'année ce qui pourrait conduire à un Brexit sans accord. Jusqu'au 31 décembre (et au-delà selon l'évolution des négociations), le Royaume-Uni restera dans le marché unique et l'union douanière.

Les deux parties doivent en février définir leurs lignes de négociations. Les négociations seront délicates. Le Royaume-Uni doit choisir entre trois positions. Le *soft Brexit* supposerait que le Royaume-Uni se donne comme objectif premier de maintenir ses liens avec l'UE27 ; le Royaume-Uni maintiendrait les règlements qu'il appliquait en tant que membre de l'UE et les ferait évoluer comme ceux de l'UE. Dans ces conditions, le commerce de marchandises et de services entre le Royaume-Uni et l'UE27 ne connaîtrait pas de barrières. Cependant, le Royaume-Uni n'aurait gagné aucune des libertés

souhaitées par les partisans du Brexit en termes d'autonomie de sa réglementation ; il devrait s'aligner sur des règlements sur lesquels il n'aurait pas son mot à dire. Le Brexit n'aurait apporté qu'une certaine autonomie politique et le droit de limiter l'immigration des européens.

Dans un scénario de *hard Brexit*, le Royaume-Uni s'exonérerait totalement des règles européennes ; il pourrait entreprendre un choc de libéralisation en matière de droit du travail, de réglementation des produits ; il pourrait viser à devenir un paradis fiscal et réglementaire.

Dans ces conditions, l'Union européenne mettrait des barrières à l'entrée des produits britanniques en commençant par la mise en place des droits de douane selon les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), puis progressivement des barrières non tarifaires (du fait de divergences des normes et de réglementations) ; les échanges de services seraient limités (en particulier, en matière financière). Le Royaume-Uni chercherait à compenser par des accords avec les États-Unis et d'autres pays hors Union européenne (en particulier, ceux du Commonwealth). Cependant, ce choc libéral ne correspondrait pas aux attentes des électeurs des milieux populaires qui ont voté pour le Brexit ; le Royaume-Uni resterait lié par les accords internationaux (ceux de l'Organisation internationale du

Travail (OIT), les accords de Paris, les accords de Bâle III et de l'OMC) ; les accords commerciaux extra-européens supposeront des concessions sans doute difficiles pour le Royaume-Uni et ne pourront pas compenser entièrement la perte de l'accès au marché européen.

Le scénario intermédiaire, de compromis est sans doute le meilleur pour l'UE27 et le Royaume-Uni pris dans leur ensemble. Il s'agit de faire des concessions réciproques afin de maintenir des liens étroits entre l'UE27 et le Royaume-Uni, d'abord parce que le Royaume-Uni est un débouché important pour l'UE27 (en 2018, les exportations de l'UE27 vers le Royaume-Uni représentent 2,6% de leur PIB , avec un excédent commercial de 50 milliards d'euros, 0,35% du PIB) ; ensuite, parce qu'avoir un paradis fiscal et réglementaire à la porte de l'UE est dangereux (en obligeant soit à s'aligner, soit à prendre des mesures de rétorsions). Il faut d'une certaine manière que l'évolution future des règlements européens soit négociée avec le Royaume-Uni, mais l'UE ne peut pas perdre son autonomie de décision et ne peut accorder plus au Royaume-Uni qu'aux pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE : Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse).

La **déclaration politique révisée** signée le 17 octobre 2019 par l'UE27 et le Royaume-Uni donne les

grandes lignes des futures relations entre le Royaume-Uni et l'UE27. Elle correspond à l'objectif d'une relation forte, spécifique et équilibrée, le Royaume-Uni prenant un certain nombre d'engagements réduisant le risque d'une stratégie fiscale et réglementaire.

Ainsi, l'article 2 stipule que les deux parties souhaitent maintenir des normes élevées en matière de droits du travail et de protection des consommateurs et de l'environnement.

L'article 4 stipule d'une part que l'intégrité du marché unique et les quatre libertés seront préservées, d'autre part que le Royaume-Uni pourra mener une politique commerciale autonome et mettre fin à la libre circulation des personnes entre le Royaume-Uni et l'UE27.

L'article 11 stipule que les deux parties chercheront à coopérer et à agir en concertation, que le Royaume-Uni pourra participer aux programmes de l'UE en matière de culture, d'éducation, de science, d'innovation, etc. dans des conditions à négocier.

L'article 17 annonce la mise en place d'un « partenariat économique ambitieux, large et équilibré », comportant un accord de libre-échange. Mais l'article 20 reconnaît que les deux zones formeront des espaces économiques distincts, ce qui rendra nécessaires des vérifications douanières. L'article 21 exprime la volonté de

créer une zone de libre-échange pour les marchandises, à travers une coopération approfondie en matière douanière et réglementaire et des dispositions qui mettront tous les participants sur un pied d'égalité pour une concurrence ouverte et loyale. Selon l'article 22, les droits de douane seront évités et la règle d'origine sera appliquée de « manière moderne et appropriée ». Une coopération en matière de normes techniques et sanitaires facilitera l'entrée des produits britanniques dans le marché unique, dans le respect de son intégrité.

L'article 27 annonce qu'en termes de services et d'investissement, les parties devraient conclure des accords ambitieux, complets et équilibrés, en respectant le droit de chaque partie à réglementer. L'autonomie réglementaire nationale sera préservée, mais elle devrait être transparente et compatible, dans la mesure du possible. Des accords de coopération et de reconnaissance mutuelle seront signés sur les services, notamment les télécommunications, les transports, les services aux entreprises et le commerce sur Internet. La liberté de circulation des capitaux et des paiements sera garantie. En matière financière, l'article 36 précise l'objectif que des accords d'équivalence soient négociés avant la fin de juin 2020 ; une coopération sera établie dans le domaine de la réglementation et de la surveillance. Les droits de propriété intellectuelle seront

protégés,
notamment en ce qui concerne les indications géographiques.
Des accords seront
signés sur le transport aérien, maritime et terrestre et
l'énergie. Les deux
parties s'engagent à coopérer dans la lutte contre le
changement climatique,
sur le développement durable, la stabilité financière et le
protectionnisme.
Les possibilités de voyage pour des raisons touristiques,
scientifiques et
commerciales ne seront pas affectées. Un accord sur la pêche
devra être signé
avant le 1^{er} juillet 2020.

Des dispositions devraient couvrir
l'aide publique, le maintien de normes de hauts niveaux, le
droit au travail, la
protection sociale, l'environnement, le changement climatique
et la fiscalité,
afin d'assurer une concurrence ouverte et équitable entre des
acteurs placés
sur un pied d'égalité.

Le texte prévoit des organes de
coordination aux niveaux technique, ministériel et
parlementaire. L'accord sera
géré par un comité mixte, chargé de résoudre les conflits qui
pourraient
survenir. Un processus d'arbitrage peut être mis en place. Il
devra se référer
à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) s'il s'agit
d'une
interprétation du droit de l'Union, mais uniquement dans ce
cas.

D'une part, le texte prévoit un

partenariat étroit et spécial, comme l'a demandé le Royaume-Uni ; d'autre part, le Royaume-Uni s'engage à ne pas trop s'écarter des règles européennes ; enfin, il reste des questions problématiques à négocier, comme les droits de pêche ou l'autonomie de la politique commerciale britannique.

La position du Royaume-Uni

Boris Johnson se donne comme priorité une sortie effective du Royaume-Uni le 31 décembre 2020. Il espère aboutir à un « Accord de libre-échange de première classe » avec « Zéro Tarif, Zéro Quota ». Il engage des négociations en même temps avec d'autres pays, en particulier les États-Unis, le Japon, le Canada... Par ailleurs, il lance un ambitieux programme de sortie de l'austérité budgétaire avec un programme pluriannuel de remise à niveau du système de santé britannique, de l'aide à la dépendance, de l'éducation, des infrastructures en particulier en Ecosse et au nord de l'Angleterre. Il propose de poursuivre la hausse du salaire minimum (une hausse de 6 % vient d'être décidée pour avril). Sa politique d'immigration visera à attirer au Royaume-Uni les compétences nécessaires. Il maintient l'ambition britannique en matière de lutte contre le changement climatique.

Boris Johnson et Sajid Javid, le chancelier de l'Échiquier, ont indiqué clairement qu'ils ne souhaitent pas de prolongation de la période de transition,

que le Royaume-Uni ne serait pas suiveur, qu'il aura sa propre politique commerciale et ses propres réglementations.

Cependant, les accords avec les pays tiers n'aboutiront pas facilement. Ceux-ci demanderont des concessions du Royaume-Uni. Les États-Unis veulent pouvoir exporter des produits agricoles et prendre pied dans les services publics (santé, éducation). Donald Trump a déjà menacé le Royaume-Uni de sanctions s'il taxait les GAFAs.

La position de l'UE

L'UE 27 a désigné Michel Barnier comme le responsable de la négociation avec le Royaume-Uni quant aux relations futures avec l'UE. La Commission européenne adoptera des directives de négociations complètes et préliminaires le 3 février. Ces directives seront soumises à l'accord d'un Conseil des affaires générales, dont la prochaine réunion se tiendra le 25 février. L'UE souhaiterait que la période de transition soit prolongée pour permettre d'aboutir à un accord complet. L'intention est de négocier un accord de partenariat global unique, avec la possibilité de le compléter ultérieurement. La possibilité d'une sortie sans accord n'est pas écartée.

Un mandat de négociation sera donc donné à Michel Barnier. Le risque est grand de reproduire la même stratégie que dans la première phase de négociation de la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Dans une

interview accordée le
26 janvier 2020 au *Journal du Dimanche*[\[1\]](#),
Michel Barnier réaffirme que « nous défendrons notre identité
et nos
valeurs ; « nous ne prendrons pas le risque de fragiliser le
marché
unique ». Il rappelle que c'est le Royaume-Uni a demandé le
divorce ;
que l'UE est en position de force puisque le commerce entre
l'UE et le Royaume-Uni
est beaucoup plus important pour le Royaume-Uni que pour
l'UE ; qu'un pays
à l'extérieur du marché unique ne peut avoir les mêmes
avantages qu'un pays
membre. Ce discours ne peut que rendre plus tendues les
négociations. Michel
Barnier souligne déjà que la demande du Royaume-Uni d'une
libre entrée des
marchandises britanniques dans le marché unique suppose, d'une
façon ou d'une
autre, que l'UE ait un droit de regard sur les réglementations
britanniques : « zéro tarif, zéro quota, zéro dumping ».

Douze textes publiés par la Commission européenne les 14 et 20
janvier lors de séminaires de travail précisent déjà les
objectifs de l'UE. L'UE
prétend empêcher le Royaume-Uni de bénéficier d'un avantage
concurrentiel
déloyal en réduisant les réglementations en matière de
concurrence, de droits
du travail, d'aides d'État, de fiscalité. Elle veut à la fois
un accord sur ces
points, des mécanismes de règlement des différends et la
possibilité d'agir de
façon autonome si les engagements ne sont pas respectés. Le
Royaume-Uni doit
s'engager à ne pas abaisser ses normes de droit du travail et

de protection sociale pour des motifs de compétitivité et d'attractivité. Il doit lutter contre les pratiques d'optimisation fiscale. L'UE insiste sur le fait que les deux zones seront des économies distinctes, ce qui implique la fin de la libre circulation, la nécessité de contrôles douaniers, la fin de la reconnaissance automatique mutuelle des réglementations (en particulier en matière de services financiers), le refus de la négociation des régulations (le pays importateur doit se plier aux règles de l'UE).

La question de la pêche fait partie des questions prioritaires pour plusieurs pays de l'UE27 (dont la France). L'UE27 souhaite conserver les droits d'accès de ses pêcheurs dans les eaux britanniques et maintenir une gestion commune des ressources halieutiques. La tenue en parallèle de négociations sur la pêche et sur les services financiers (où les Britanniques sont demandeurs) d'ici le 1^{er} juillet suggère qu'un compromis sera cherché sur ces deux secteurs.

Notons que la position de l'UE serait plus forte si elle s'appliquait aussi aux pays membres, en luttant contre la concurrence fiscale de l'Irlande, la tolérance de l'optimisation fiscale des Pays-Bas et la concurrence sociale de certains nouveaux pays membres.

La situation économique du Royaume-Uni

Le Brexit (qui n'a pas encore eu lieu) n'a jusqu'à présent pas eu de conséquences catastrophiques pour l'économie britannique. La croissance a été de 1,15 % (en glissement sur un an second semestre 2019), proche de celle de la zone euro (1,2 %). Le taux d'inflation (en glissement annuel en 2019) s'est stabilisé à 1,3% (1 % en zone euro). Fin 2019 le taux de chômage a baissé à 3,7% (contre 7,5% pour la zone euro). Avec la victoire de Boris Johnson, la livre s'est stabilisée aux alentours de 1,18 euros, ce qui est au-dessus de sa valeur moyenne depuis le référendum. Le taux directeur de la Banque d'Angleterre se situe à 0,75%, le taux à 10 ans à 0,55% ce qui est modérément expansionniste, compte-tenu d'une croissance en valeur de l'ordre de 2,5%. Le solde public était déficitaire de 2,2% du PIB en 2018 ; le gouvernement britannique pourrait renoncer à l'objectif d'un solde équilibré à moyen terme et même d'un solde inférieur à 2% du PIB, pour privilégier une relance des dépenses publiques ; toutefois la marge est limitée. Par contre, le Royaume-Uni a toujours un déficit extérieur de l'ordre de 4,5% du PIB.

Selon les prévisions de janvier 2020 du Fonds monétaire international (FMI), la croissance britannique serait un peu plus forte en 2020 et 2021 (1,4 % puis 1,5%) que celle de la zone euro (1,3 % puis 1,4 %). Sans attacher trop d'importance à des différences minimales de pourcentage, on constate cependant que les scénarios

d'effondrement sont écartés, et donc implicitement de hard Brexit[2], et que de nombreux observateurs font confiance à Boris Johnson, comptent sur son pragmatisme et son dynamisme dans les négociations avec l'UE, et sont aussi confiants dans l'activisme de son programme de relance

Beaucoup dépendra des négociations qui vont s'engager à partir de février. Il est probable (et souhaitable) qu'un compromis soit trouvé, autorisant, mais limitant, une certaine prise de distance du Royaume-Uni par rapport aux normes de l'UE, distance qui sera limitée par les accords internationaux et le réalisme de Boris Johnson. L'article

« [Brexit: What economic impacts does the literature anticipate?](#) », présente

une revue de littérature des évaluations des impacts du Brexit. Le champ des possibles est grand. Selon le NIESR[3], le projet d'accord de libre-échange de Boris Johnson aurait un impact de -3,5 points à long terme sur l'économie britannique, ce qui est un chiffre moyen des estimations, dans le cas d'une sortie avec accord de libre-échange. Une double incertitude demeure, à la fois sur l'impact macroéconomique de la sortie, de l'autre sur la capacité de trouver un accord entre un pays qui veut retrouver son autonomie et une zone qui conditionne l'accord à la soumission à ses règles.

[1] voir :
« [Nous ne nous laisserons pas impressionner](#) ».

[2] Dans la [prévision d'octobre 2019](#) de l'OFCE, l'impact d'une sortie sans accord le 31 octobre 2019 sur le PIB britannique était estimé à -2,8 % à l'horizon 2021 et -4,5 % à l'horizon 2033, sur la base d'une simulation réalisée avec le modèle NiGEM.

[3] Hantzsche, A., et G. Young. (2019). The Economic Impact of Prime Minister Johnson's New Brexit Deal. *National Institute Economic Review*, 250, F34-F37.

Quelles conséquences des taux d'intérêt bas sur les marges de manœuvre de la politique budgétaire ?

par [Bruno Ducoudré](#), [Raul Sampognaro](#) et [Xavier Timbeau](#)

Les économies développées connaissent depuis plusieurs années des taux d'intérêt réels historiquement bas.

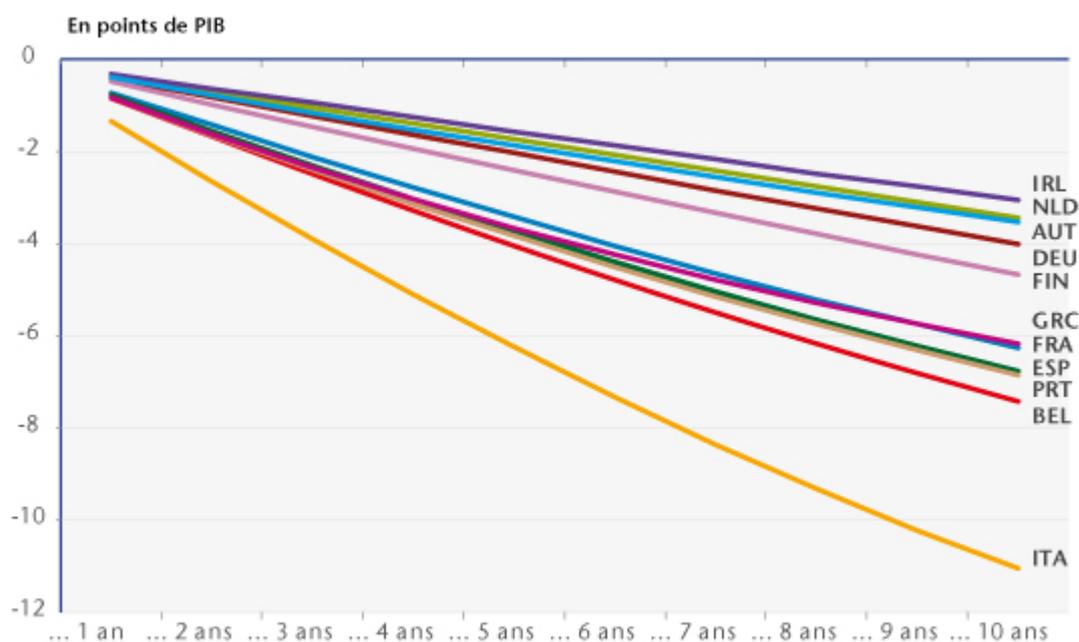
Si la crise de 2008 est derrière nous – le chômage a retrouvé son niveau

d'avant-crise dans la plupart des pays développés et les PIB par habitant sont les plus élevés jamais observés – ses stigmates sur les plans économique, social et politique sont toujours là. De fait, les ratios d'endettement public sont bien au-dessus de ceux d'avant 2008 : plus de 40 points en plus pour la France, 50 points pour les États-Unis ou le Royaume-Uni, 30 points pour la zone euro dans son ensemble, grâce à un ratio d'endettement en Allemagne inférieur à celui de 2008. La situation conjoncturelle favorable, les profits élevés, le dégonflement des bilans des banques centrales et les hauts niveaux d'endettement devraient se traduire – dans une vision naïve – par une hausse des taux d'intérêt réel. Dans ce contexte, le haut niveau des dettes publiques aurait également été une incitation forte à réduire les déficits publics pour éviter le risque d'insoutenabilité des finances publiques lié à un emballement de la charge de la dette généré par une remontée des taux d'intérêt, et c'est précisément cet argument qui présidait à la prudence budgétaire.

Quelles sont les explications possibles à ces taux d'intérêt réels bas ? C'est la question à laquelle nous tentons de répondre dans une [étude récente](#).

Au-delà de la surprise conjoncturelle, il apparaît que la faiblesse des taux d'intérêt répond plutôt à des causes structurelles qui entravent la normalisation de la politique monétaire. Ceci se traduit par des anticipations durables de taux bas, aboutissant *in fine* à l'aplatissement de la courbe des taux au moins pour le segment des actifs sans risque. Dans cette étude, nous retraçons les tendances des taux d'intérêt souverains depuis la décennie des années 1970 et rappelons les causes possibles identifiées dans la littérature économique – effet des politiques monétaires expansionnistes, stagnation séculaire, surabondance d'épargne privée. Nous évaluons ensuite l'ampleur de l'espace fiscal ouvert par un scénario de taux souverains durablement bas.

Graphique. Impact sur le stock de dette publique en 2040 d'une baisse de 1 point du taux d'intérêt long pendant...



Note : le choc porte sur les taux d'intérêt souverains, mais ne se diffuse pas aux taux d'intérêt du secteur privé. Il impacte donc seulement la dynamique des dettes publiques.

Source : modèle iAGS, OFCE.

Nos simulations, conduites avec le modèle iAGS de l'OFCE^[1] pour la zone euro, indiquent qu'une baisse de 1 point du taux d'intérêt long pendant 10 ans aboutirait à un stock de dette publique rapporté au PIB plus bas à l'horizon de 20 ans (cf. graphique). Les ordres de grandeur s'élèveraient à -2 points de dette publique pour l'Irlande et iraient au-delà de -10 points pour l'Italie, libérant ainsi des marges de manœuvre budgétaire significatives pour les États de la zone euro. Ces effets seraient toutefois limités en cas de ralentissement concomitant de la croissance potentielle.

^[1] Voir [ici](#) pour une description détaillée du modèle iAGS.

Transmission de la politique monétaire : les contraintes sur les emprunts immobiliers sont importantes !

par Fergus Cumming (Banque d'Angleterre) et Paul Hubert (Sciences Po – OFCE)

La

transmission de la politique monétaire dépend-elle de la situation d'endettement des ménages ? Dans ce billet de blog, nous montrons que les variations des taux d'intérêt sont plus effectives lorsqu'une grande partie des ménages est contrainte financièrement, c'est-à-dire lorsque les ménages sont proches de leurs limites d'emprunt. Nous trouvons aussi que l'impact global de la politique monétaire dépend en partie de la dynamique des prix immobiliers et peut ne pas être symétrique pour les hausses et les baisses de taux d'intérêt.

Du micro au macro

Dans un [récent](#) article, nous utilisons des données de prêts immobiliers au Royaume-Uni pour construire une mesure précise de la proportion de ménages proches de leurs contraintes d'emprunt basée sur le ratio du prêt immobilier sur le revenu. Ces données hypothécaires nous permettent d'avoir une connaissance précise des différents facteurs qui ont motivé les décisions individuelles en matière de dette immobilière entre 2005 et 2017. Après avoir éliminé les effets de la réglementation, du comportement des banques, des effets géographiques et d'autres évolutions macroéconomiques, nous estimons la part relative des

ménages très endettés pour construire une mesure comparable dans le temps. Ce faisant, nous regroupons les informations obtenues pour 11 millions de prêts hypothécaires en une seule série temporelle, ce qui nous permet ensuite d'explorer la question de la transmission de la politique monétaire.

Nous utilisons la variation temporelle dans cette variable d'endettement pour explorer si et comment les effets de la politique monétaire dépendent de la part des personnes qui sont financièrement contraintes. En particulier, nous nous concentrons sur la réponse de la consommation. Intuitivement, nous savons qu'une politique monétaire restrictive entraîne une baisse de la consommation à court et moyen terme, raison pour laquelle les banques centrales augmentent les taux d'intérêt lorsque l'économie est en surchauffe. Nous cherchons à savoir si ce résultat évolue en fonction de la part de ménages financièrement contraints.

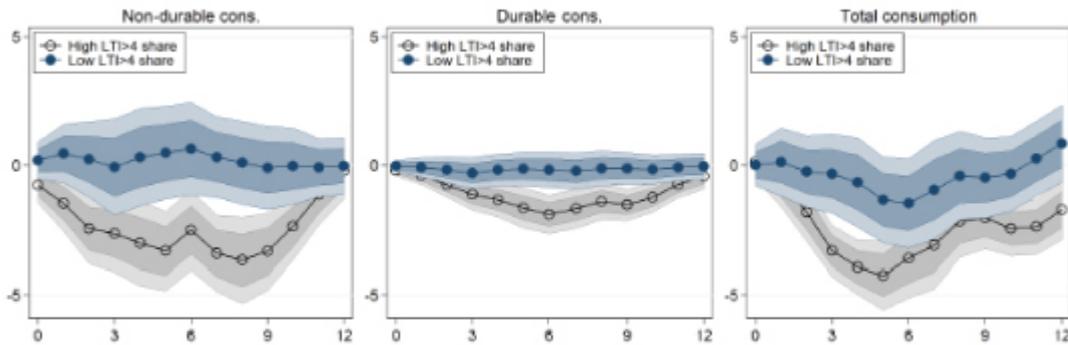
Politique monétaire contingente aux contraintes de crédit

Nous constatons que la politique monétaire est plus effective lorsqu'une grande partie des ménages a contracté des engagements de dette élevés. Dans le graphique ci-dessous, nous montrons la réponse de la consommation de biens non-durables, durables et totale en réponse à une augmentation de 1 point de pourcentage du taux d'intérêt directeur. Les bandes grises (respectivement

bleues) représentent la réponse de la consommation lorsqu'il y a une part importante (respectivement faible) de personnes proches de leurs contraintes d'emprunt. Les écarts entre les bandes bleue et grise suggèrent que la politique monétaire est plus puissante lorsque la part de ménages qui s'endettent fortement est élevée.

Cet effet différencié s'explique probablement par au moins deux mécanismes : premièrement, dans une économie où les taux sont en partie variables [\[1\]](#), lorsque le montant emprunté par les ménages augmente par rapport à leur revenu, l'effet mécanique de la politique monétaire sur le revenu disponible est amplifié. Ceux qui ont des emprunts importants sont pénalisés par l'augmentation des mensualités de prêt en cas de hausse des taux, ce qui réduit leur pouvoir d'achat et donc leur consommation ! Par conséquent, plus la part des agents fortement endettés augmente, plus l'effet agrégé sur la consommation devient important. Deuxièmement, les ménages proches de leurs contraintes d'emprunt sont susceptibles de dépenser une proportion plus élevée de leurs revenus (ils ont une propension marginale à consommer plus élevée). Dit autrement, plus vous consacrez une part élevée de votre revenu au remboursement de votre dette, plus votre consommation dépend de votre revenu. La modification du revenu liée à la politique monétaire se répercutera alors plus fortement sur votre consommation. Fait intéressant, nous constatons que nos résultats sont davantage attribuables à la répartition des ménages très endettés qu'à une hausse générale des emprunts.

Graphique. L'effet de la politique monétaire sur la consommation



Note : Le trait gris représente la réponse de la consommation de biens non-durables (à gauche), de biens durables (au centre) et la consommation totale (à droite) à une hausse de 1 point de pourcentage dans le taux directeur de la banque centrale lorsque la part des ménages ayant un ratio d'endettement/revenu (*Loan to income*, LTI) supérieur à 4 est élevée. Le trait bleu représente la même réponse lorsque la part des ménages ayant un ratio d'endettement/revenu supérieur à 4 est faible.

Source : calculs des auteurs.

Nos résultats indiquent également une certaine asymétrie de la transmission de la politique monétaire. Lorsque la part des ménages contraints est importante, les hausses de taux d'intérêt ont un impact plus important (en valeur absolue) que les baisses de taux d'intérêt. Dans une certaine mesure, cela n'est pas surprenant. Lorsque vos revenus sont très proches de vos dépenses, manquer d'argent est très différent de recevoir une petite manne supplémentaire.

Nos résultats suggèrent également que la dynamique des prix immobiliers est importante. Lorsque le prix des logements augmente, les propriétaires se sentent plus riches et sont en mesure de refinancer leurs emprunts plus facilement afin de libérer des fonds pour d'autres dépenses. Cela peut compenser certains des effets d'amortissement d'une hausse des taux d'intérêt. En revanche, lorsque le prix des logements baisse, une augmentation des taux d'intérêt aggrave l'effet de contraction

sur l'économie,
rendant la politique monétaire très puissante.

Implications de politiques économiques

Nous montrons que la situation des ménages en termes d'endettement pourrait expliquer une partie de la variation de l'efficacité de la politique monétaire au cours du cycle économique. Cependant, il convient de garder à l'esprit que les décideurs des politiques macro-prudentielles peuvent influencer la répartition de la dette dans l'économie. Nos résultats suggèrent ainsi qu'il y a une interaction forte entre la politique monétaire et la politique macro-prudentielle.

[\[1\]](#) Ce qui est le cas au Royaume-Uni.

Quelles marges de manœuvre pour la politique budgétaire en zone euro face aux menaces de ralentissement ?

par [Christophe Blot](#), [Bruno Ducoudré](#), [Eric Heyer](#) et [Raul Sampognaro](#)

L'activité économique en Europe a

donné des signes d'essoufflement qui se sont traduits par un ralentissement en 2018, amplifié en 2019. La croissance du PIB de la zone euro a progressé de 1,2 % au troisième trimestre 2019 en glissement annuel contre 1,6 % un an plus tôt et 3 % fin 2017. Les perspectives pour 2020 restent moroses et la croissance se maintiendrait à un rythme de 1,2 % tirée notamment vers le bas par le ralentissement allemand et la stagnation de l'Italie. Surtout, les risques sur le scénario de croissance restent principalement orientés à la baisse, ce qui pose la question de la capacité des autorités budgétaires à réagir pour amortir un choc négatif et empêcher une éventuelle récession dans un contexte qui reste marqué par un niveau des dettes publiques bien plus élevé qu'avant la Grande Récession de 2009.

Dans un [Policy Brief](#) récent, nous discutons l'évolution de la dette publique et déterminons quelle devrait être l'orientation des politiques budgétaires des pays de la zone euro permettant d'atteindre un objectif de 60% de dette publique par rapport au PIB en 2040. Nos analyses suggèrent qu'un assainissement budgétaire supplémentaire semble irréaliste dans certains pays (France, Italie, Espagne et Belgique), remettant en question la crédibilité de cet objectif. Certains

pays – Allemagne
en tête – bénéficient cependant de marges de manœuvre pour
conduire une
politique budgétaire plus expansionniste, ce qui permettrait
non seulement
d'amortir le choc négatif en cours mais aussi d'atténuer les
besoins de
consolidation devant être effectués par les autres pays. Il
reste cependant que
la convergence vers un ratio de dette publique de 60 % du PIB
à l'horizon
2040 pour l'ensemble des pays se traduirait par une réduction
de la croissance
dans la zone euro, notamment dans les pays qui accusent déjà
un retard de
croissance, renforçant de fait l'hétérogénéité. Comme l'ont
montré les
précédents rapports [iAGS](#) et [iASES](#). Ces
simulations rappellent que l'orientation de la politique
budgétaire en zone
euro doit tenir compte des conséquences qu'elle génère en
termes de croissance
du PIB – et par conséquent d'emploi – et de la vitesse de
réduction de la dette
publique. Les autorités budgétaires n'échapperont pas à cet
arbitrage entre des
objectifs qui peuvent être concurrents.

Cet arbitrage se fait dans un
contexte où les taux d'intérêts nominaux souverains
s'établissent à des niveaux
historiquement bas, même négatifs, dans nombreux pays de
l'union monétaire. Ce
scénario de taux bas semble être causé par des facteurs
structurels
(démographie, montée des inégalités, ralentissement du
tendanciel de

productivité) et pourrait être durable. Or, un niveau de taux plus bas facilite l'ajustement de la dette et donne de l'espace fiscal aux États.

Nous illustrons cet effet en analysant l'impact (modéré) du taux d'intérêt sur l'exigence de consolidation budgétaire. Ainsi, l'ampleur des marges de manœuvre budgétaires dépendra fortement de la vitesse d'ajustement de la dette publique souhaitée et du niveau des taux d'intérêt.

L'industrie européenne va-t-elle se recharger dans la batterie ?

par [Sarah Guillou](#)

Le 9 décembre 2019, la Commission européenne a donné son accord aux versements d'aides d'Etat pour le développement de la recherche et de l'innovation du secteur des batteries en Europe. Cet accord porte sur un montant de 3,2 milliards d'euros offerts par 7 pays membres ; il est sensé entraîner des investissements privés pour 5-7 milliards d'euros. Le projet a obtenu le label IPCEI, c'est-à-dire celui de projet jugé important et portant sur des intérêts

européens communs. La décision ne faisait pas mystère mais elle marque le démarrage d'une politique industrielle européenne plus décidée que par le passé.

Les batteries seront un élément important de la transition écologique, d'une part pour assurer la disparition du moteur à combustion et, d'autre part pour emmagasiner les énergies renouvelables dont la production est intermittente.

Le secteur de la production des batteries pour les voitures électriques est en pleine expansion. Le Japon, la Chine et la Corée du Sud dominent le marché, l'Europe est très loin derrière.

Il est rare de saisir la stratégie industrielle de l'UE tant elle est souvent brouillée par les positions contradictoires de ses membres ou dénuée de substance car fondée sur un consensus minimal retirant toute valeur ajoutée à l'échelon européen.

Les initiatives pour soutenir la recherche, la production et le recyclage des batteries amorcées depuis 2017 jusqu'à ce dernier feu vert de Bruxelles aux aides des Etats font apparaître une stratégie cohérente en matière industrielle, qui devra cependant être adossée à des arbitrages en matière de politique

commerciale et de politiques urbaines.

L'industrie de la batterie, une industrie au carrefour du passé et du futur industriel de l'Europe

Elle est cohérente non seulement avec l'actuelle spécialisation de l'industrie européenne mais aussi avec les objectifs environnementaux de l'UE. Elle est cohérente avec son passé, l'automobile, et son futur, l'environnement.

En effet, la production de batteries va devenir très vite un enjeu crucial pour l'avenir de l'industrie automobile en Europe qui doit faire face à deux chocs majeurs : un choc de régulation associé aux limites d'émissions de CO2 et à l'organisation des mobilités urbaines et un choc technologique mélangeant les véhicules autonomes, les objets connectés et la voiture électrique. Or cette industrie représente 700 milliards d'euros de production pour la seule zone euro et 6,1% de l'emploi total européen. Elle exporte 37% de sa production et participe fortement à l'excédent commercial de l'UE (Eurostat). Elle réalise 25% de la recherche et développement (R&D) des 1000 premières entreprises européennes en 2018 (206,3 milliards d'euros, EU R&D Scoreboard). Volkswagen, Daimler et BMW sont les trois premiers investisseurs en R&D parmi les 1000 premiers investisseurs européens tous secteurs confondus. En France, Renault et Peugeot sont les deux

premiers investisseurs en R&D après Sanofi. En outre c'est une industrie fortement fragmentée sur le territoire européen qui induit une sensibilité très partagée à tout choc qui toucherait le secteur.

En matière de véhicule électrique, la batterie est la pièce maîtresse des véhicules électriques, elle en constitue entre le tiers et la moitié de la valeur ajoutée. De plus, la production de batteries ne doit pas être trop éloignée, tant physiquement qu'au sens de l'intégration verticale de la production des véhicules. C'est en effet un élément de poids, au sens propre, donc les coûts de transports sont élevés, et au sens figuré parce que c'est l'essentiel de la valeur ajoutée[1]. Or l'UE est très peu présente dans la production mondiale de batteries.

Du côté du futur, le « green new deal » annonce un changement de braquet en matière de contrôle des émissions. La neutralité carbone est visée à l'horizon de 2050. Déjà la pression est forte sur les constructeurs pour qu'ils passent à l'électrique, car en effet ils doivent se conformer d'ici 2021 à ce que leurs flottes de véhicules ne dépassent pas les 95 grammes de CO₂ par kilomètre. Ils devront payer une amende de 95 euros pour chaque gramme additionnel multiplié par le nombre de voitures vendues. La contrainte est telle que Fiat n'a pas hésité à s'allier avec Tesla (rachat des crédits d'émission de Tesla)

pour se conformer
aux objectifs (voir « Quand Fiat-Chrysler s'offre les crédits
Co2 de
Tesla », *Les Echos*, 6 mai 2019).

Les constructeurs
européens n'ont pas trop tardé à se lancer dans la production
de véhicules électriques :
le marché des voitures électriques européen est plus grand que
celui des
Etats-Unis. Mais la production européenne, qui représente 22%
de la production
mondiale, est réalisée avec des batteries importées.

Les batteries sont
également une pièce maîtresse de la transformation
énergétique, les énergies
renouvelables, de nature intermittente, nécessitent d'être
stockées. A cet
égard, le stockage dans les batteries de véhicules à l'arrêt
pourrait être un
des vecteurs de l'articulation des véhicules avec les besoins
en énergie de la
ville.

La réalisation des objectifs du
« green new deal » ne se fera qu'en développant les
technologies de
conservation de l'énergie. La disponibilité de batteries bon
marché aidera à
développer les énergies renouvelables. Aujourd'hui seuls les
Chinois peuvent produire
des batteries bon marché. Mais si on veut transformer les
subventions
européennes en profits futurs, faut-il laisser le marché
européen totalement ouvert
aux batteries chinoises ?

L'équilibre entre protectionnisme et ouverture commerciale reste à trouver

L'UE est fortement insérée dans la légalité internationale et en matière de politique commerciale, elle a plutôt penché du côté de l'ouverture aux échanges que du côté du protectionnisme. La concurrence chinoise a rebattu les cartes et l'UE tend de plus en plus à analyser la réciprocité des conditions de l'échange. Les subventions publiques chinoises et les barrières posées aux entreprises européennes pour accéder au marché chinois sont de moins en moins ignorées. Cependant le rôle de l'UE dans la défense de règles de commerce juste et équitable, voire le poids de la responsabilité d'être historiquement cette voix du libéralisme régulé, pourrait contraindre ses marges de manœuvre.

Les subventions européennes sont-elles légales au regard des règles du commerce international ? Les Etats-Unis pourraient-ils demain venir contester la position de leadership du suédois Nothvolt ou du français Saft au motif que ces entreprises ont reçu des subventions européennes ? Rappelons que l'UE vient de se faire condamner par l'OMC pour avoir versé des subventions à Airbus (décision d'octobre 2019) entraînant des droits de douane américains sur 7 milliards de dollars d'exportations européennes.

Les batteries, des cellules aux packs complets, ont été exclues de l'accord sur les technologies de l'information (ITA, 1996, 2015). Donc les batteries ne sont pas couvertes par un accord spécifique. En revanche, une politique de subvention de la production des batteries pourrait conduire à des mesures de représailles (*countervailing measures*). Précisément, l'accord de l'OMC sur les subventions (Subsidies and countervailing measures, SCM) prohibe l'usage de subventions qui pourraient affecter le commerce dans la mesure où elles donneraient un avantage au contenu local.

A contrario, l'UE doit-elle se protéger de l'entrée des batteries chinoises voire japonaises ? [\[2\]](#)

A l'égard des batteries chinoises, elle pourrait légalement le faire au motif que leur production a été subventionnée. Mais une telle position n'est pas exempte d'un effet boomerang sur sa politique actuelle. De manière plus indirecte, une réglementation en termes de standards relatifs à l'extraction des minerais et au recyclage des batteries pourrait être mise en place et reviendrait à protéger les producteurs européens de la concurrence asiatique tout en renforçant les exigences environnementales et technologiques du processus de production des batteries.

Enfin, l'UE doit-elle accueillir à bras ouverts les investisseurs étrangers du secteur des batteries ? Au regard des objectifs de court terme de

l'emploi, de l'environnement et des transferts de technologie, la réponse doit être positive. Mais il faut mesurer que cela peut créer une concurrence difficile pour les nouveaux entrants qui devront faire face à des coûts plus élevés, étant en bas de la courbe d'apprentissage et ne bénéficiant pas encore d'économies d'échelle. Le choix de l'ouverture aux investisseurs a jusqu'à présent plutôt prévalu. On a pu voir ainsi le chinois CATL investir avec BMW en Allemagne, le sud-coréen LG Chem investir en Pologne tandis que Samsung SDI et SK Innovation se sont implantés en Hongrie.

Il faut veiller à contrôler ces investissements de telle manière à qu'ils ne soient pas prédateurs, ni sur la captation de la demande européenne, ni sur la captation des subventions (tel que cela a pu se produire avec les panneaux solaires).

Des ressources aux débouchés, des efforts encore nécessaires

Outre la définition du degré d'ouverture optimale pour le développement de l'industrie, deux autres leviers majeurs sont à envisager : celui de l'accès aux ressources et celui des débouchés.

En effet, la question de l'approvisionnement en lithium reste une probable pierre d'achoppement future. Ces 10 dernières années, la Chine est devenu un

fournisseur incontournable de lithium, en 2019 elle contrôle 60% de la production de lithium. Les producteurs de batteries doivent s'assurer un approvisionnement en lithium et en cobalt. Les mines de cobalt se trouvent principalement en République du Congo, détenues en grande partie par le suisse Glencore mais aussi le chinois Zhejiang Huayou. Avec la hausse de la demande, les prix de ces ressources vont augmenter.

Northvolt a signé un accord de vente en 2018 avec le canadien Nemaska Lithium pour s'assurer les ressources en hydroxide de lithium[3]. Les Européens ne devraient-ils pas joindre leurs forces pour gagner plus d'indépendance en matière d'accès aux terres rares ?

En matière de débouchés, il va falloir que les gouvernements locaux soient fortement incités à modifier leurs parcs de transports publics et à investir dans des infrastructures favorables aux changements de comportements des agents. Le cas des villes chinoises qui achètent les bus électriques de BYD – le deuxième plus grand producteur chinois de batteries et producteurs de véhicules électriques – et qui contraignent de plus en plus la circulation aux véhicules hybrides ou électriques montre une autre dimension de la politique très volontariste des Chinois. La question du traitement comptable de ces dépenses publiques locales, des

aides au financement des investissements aux infrastructures des mobilités électriques devra être discutée plus précisément à l'échelle européenne. Il faudrait également penser le déploiement des stations de charge au niveau européen pour parachever l'intégration européenne des transports.

De plus la technologie des véhicules électriques est complexe et nécessite aussi un réseau de sous-traitants notamment en micro-électronique. Enfin, la localisation de la production de véhicules électriques doit se faire auprès des usines de batteries et les deux nécessitent de grands espaces. Cela implique une concordance de plusieurs éléments qui détermineront la localisation de l'industrie des batteries pour véhicules électriques. Pour le moment, la Chine cumule tous ces éléments, et le défaut qu'elle peut avoir en termes de technologie, elle le conquiert en échange du reste – un marché soutenu, l'engagement de l'Etat, le contrôle des ressources. C'est pourquoi tant d'entreprises automobiles se sont alliées à des constructeurs chinois pour produire des véhicules électriques en Chine. L'investissement de CATL en Allemagne n'est pas une mauvaise nouvelle. Cela signifie que l'Allemagne et l'Union européenne sont des territoires attractifs pour le fabricant de batteries chinois. Cela tient au fait que BMW apporte sa

technologie mais aussi au fait que les infrastructures européennes et le marché européen permettent d'envisager la viabilité de ce marché. La dépendance aux batteries chinoises sera difficile à éviter à court terme, tant le gouvernement chinois est pro-actif dans la construction d'un environnement favorable aux véhicules électriques ; dans ce cas, autant influencer les conditions d'une interdépendance aujourd'hui tout en pensant l'indépendance future. Les constructeurs européens gagneront à se servir des compétences des Chinois et de leurs investissements tout en cherchant à se développer sur des technologies parallèles et de rupture.

En conclusion, le marché des batteries illustre une interdépendance saine et démocratique entre la puissance publique – vecteur des préférences des citoyens – et les entreprises privées. La régulation sera un élément structurant du secteur et déterminant de la rentabilité de l'investissement dans le secteur. Tant le prix du carbone que la régulation sur les émissions que la mise en place d'infrastructures propices à l'usage des voitures électriques, les subventions directes (achat par l'Etat, ou financement de la R&D ou autres investissements) ou indirectes (fiscalité) au développement des véhicules électriques, et in fine le degré d'ouverture aux investissements et aux importations, créent

l'environnement de la décision d'investissement des acteurs privés. La compétitivité est le résultat d'un processus continu et stable d'incitations favorables qui conduisent les acteurs à investir durablement. Si les Etats européens décident, en accord avec le mandat qui leur a été accordé, de parier et de s'engager dans l'électrique durablement, alors les acteurs privés pourraient suivre.

[\[1\]](#) De fait

les constructeurs automobiles se sont installés partout où ils vendaient, rapprochant le lieu de vente et le lieu de production ou au moins d'assemblage.

[\[2\]](#) La concurrence n'est pas seulement chinoise. Du côté des Japonais, pionniers dans le secteur, l'alliance des constructeurs automobiles avec les producteurs de batteries a démarré bien avant le projet de consortium européen. Toyota est très actif dans le domaine de la recherche sur les batteries solides, planifiant de dépenser plus de 13 milliards de dollars de R&D d'ici 2030 sur les batteries de la prochaine génération. Un consortium japonais a également été lancé par la New Energy and Industrial Technology Development Organisation incluant 23 industriels japonais. Les Japonais risquent bien d'être les leaders des batteries solides avec l'engagement de Toyota.

[3] Nemaska Lithium est un producteur canadien d'hydroxide de lithium et de carbonate de lithium. Il extrait le lithium de sa mine Whabouchi, au nord de Chibougamau au Québec.

L'impact de la grève de la RATP le 17 décembre pour l'accessibilité de l'emploi

Par Maxime Parodi et Xavier Timbeau

L'accessibilité de l'emploi est un indicateur de plus en plus utilisé en géographie urbaine (voir [ici](#), un [exemple pour Seattle](#)). Il mesure le nombre d'emplois auquel on peut accéder en partant d'un point donné (le lieu où l'on réside). L'opération est loin d'être simple lorsqu'on utilise non pas les kilomètres qui vous séparent de chaque emploi mais le temps qu'il faut pour se rendre d'un point à un autre en utilisant le système de transport en commun. Un indicateur d'accessibilité peut être défini comme la somme de tous les emplois que l'on peut atteindre par les transports en commun en un temps donné. Il ne s'agit bien sûr pas d'occuper tous ces emplois, mais de mesurer les opportunités auxquelles ont accès les

individus en fonction de leur lieu de résidence.

La diffusion

d'informations très détaillées sur les systèmes de transport permet de

construire une carte de l'indicateur d'accessibilité sur une grille de point

de départ aussi fine que voulue. Cette information est librement accessible sur

un smartphone grâce au développement depuis 2005 du format *GTFS* (initialement

Google Transit Feed Specification, aujourd'hui le *General Feed Transit Specification*). [Ile de](#)

[France Mobilité](#), mais aussi la RATP ou encore la SNCF diffusent et

mettent à jour régulièrement les lignes, les horaires théoriques et les accès à

l'ensemble des réseaux de transports, ferrés comme routiers – les funiculaires

sont aussi inclus ! *GTFS* prévoit également un format temps réel afin de

renseigner les voyageurs sur leur temps d'attente ou leur trouver le meilleure

itinéraire pour se rendre à leur destination.

Cette information détaillée, combinée à un algorithme qui

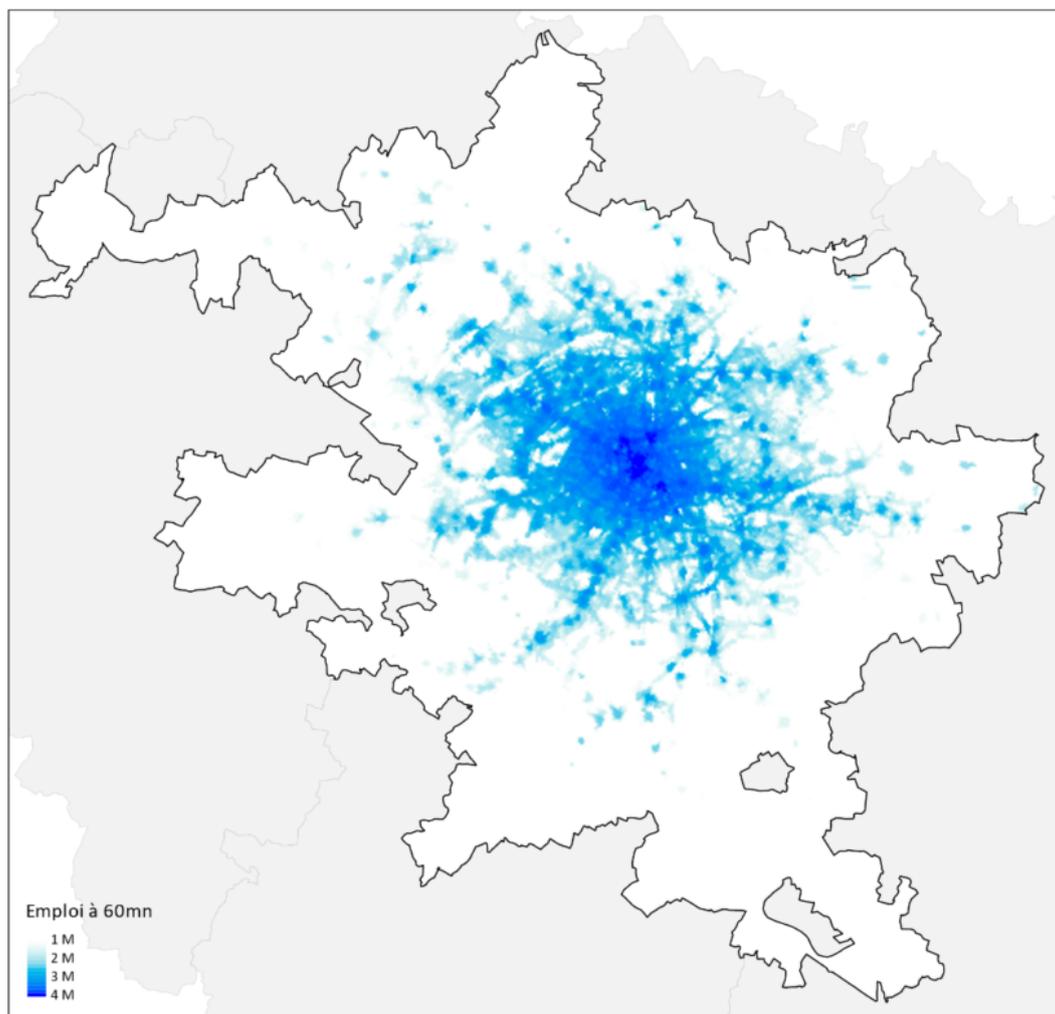
calcule les temps minimums de déplacement sous quelques contraintes (ne pas trop attendre, ne pas trop marcher, ne pas trop changer de moyen de transport) permet de construire un

indicateur d'accessibilité à l'emploi par les transports en commun. La carte suivante représente l'indicateur

d'accessibilité en transport en commun (métro, RER, tramway et bus) à l'emploi (localisé au niveau de l'IRIS) pour l'unité

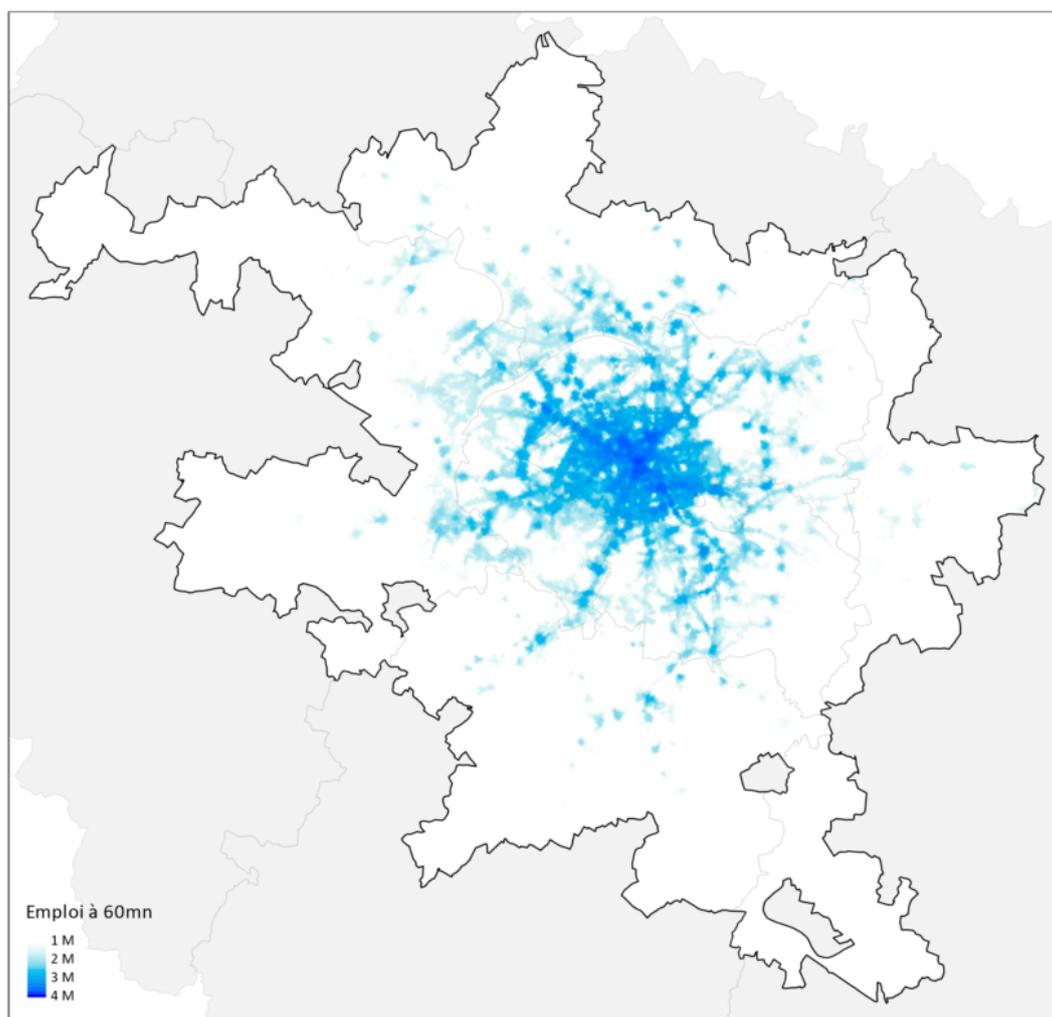
urbaine de Paris un jour normal de fonctionnement du réseau de transport. Sans surprise, les habitants du centre de

l'agglomération bénéficie d'un réseau dense et rapide qui leur permet d'accéder en moins d'une heure à plus de 4 millions d'emplois (sur les 7 que compte l'aire urbaine) qui sont très concentrés eux-mêmes au centre de l'aire urbaine. Le long des lignes de RER l'accessibilité est élevée et plus on s'éloigne du réseau de transport, plus l'accessibilité à l'emploi se réduit. Cet indicateur est théorique puisqu'il ne permet pas les déplacements multimodaux (voiture puis RER, ou encore vélo+métro) et ne prends pas en compte ni la congestion (qui est un facteur essentiel pour les déplacements en voiture) ni les temps de parcours effectifs sur les réseaux ferrés. Malgré tout, il donne une bonne indication de la géographie urbaine.

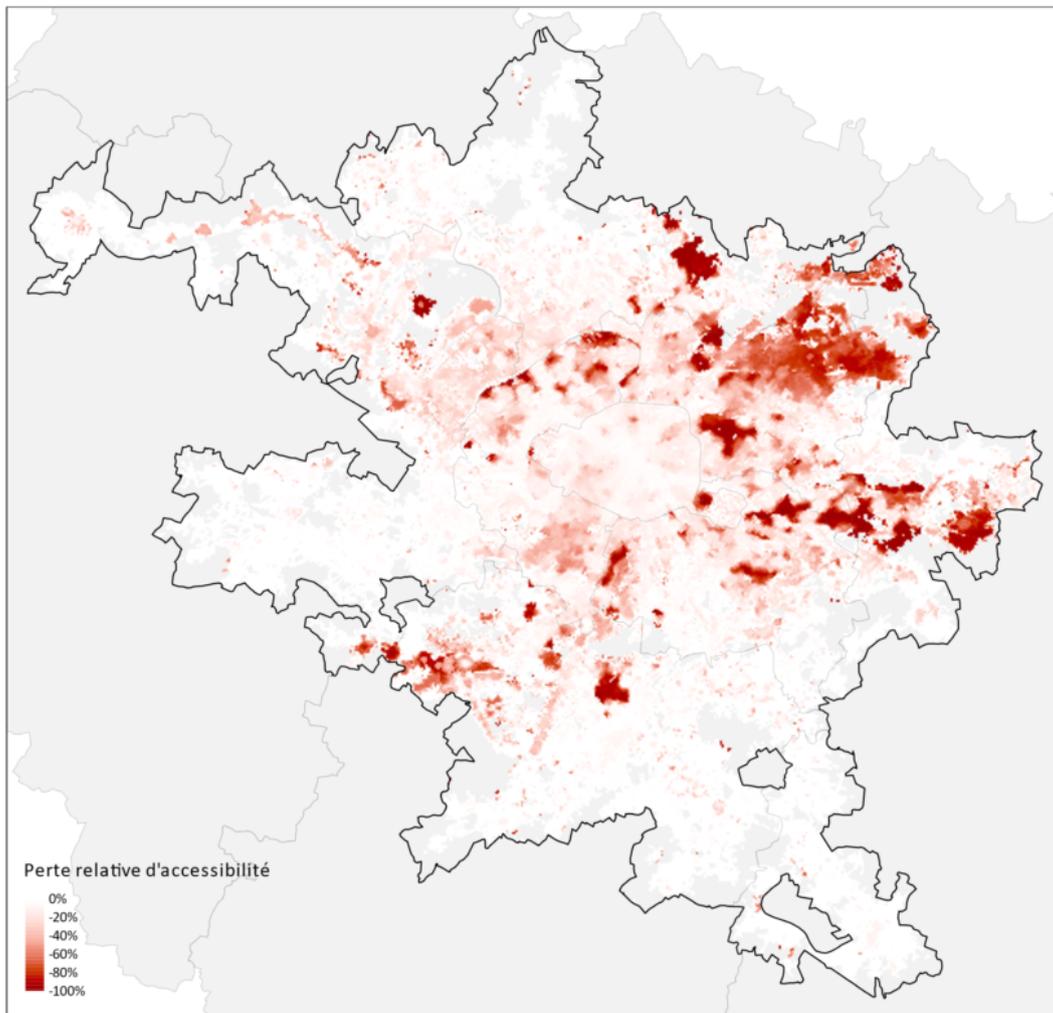


La carte suivante est construite en dégradant le réseau de transport de la RATP conformément aux informations de trafic pour la journée du 17 décembre 2019. Le mouvement social

conduit à la fermeture totale d'une dizaine de lignes de métro, de réductions importantes de la fréquence sur le [RER A et B](#), [les lignes de métro 3, 4, 7, 8, 9 et 11](#), [les tramway T1, T2, T3A, T3B, T6 et t8](#), de réductions de trajet sur [les lignes 8, 9 et 11](#) et enfin [de réductions de la fréquence ou d'interruptions de trafic sur les lignes de bus](#). Tout ceci conduit à un allongement des temps de transport et réduit l'accessibilité de l'emploi.



La dernière carte représente la perte relative d'accessibilité. Elle résulte de la différence en pourcentage des deux précédentes.



Note technique : les cartes présentées sont réalisées à partir de données et logiciels en données ouvertes. La carte routière est la [carte Open Street Map téléchargée](#) sur le site [data.gouv.fr](#) le 15/12/2019. Le fichier GTFS est celui [publié par Ile de France mobilité et téléchargé le 12/12/2019](#). Les [données d'emploi à l'IRIS](#) sont celles pour l'année 2009 issues du dispositif CLAP de l'INSEE téléchargé sur [data.gouv.fr](#) en octobre 2019. Seule l'année 2009 est disponible la maille IRIS. [OpenTripPlanner](#) (version 1.4) est utilisé pour le calcul des isochrones à partir de la carte OSM et des données GTFS IDFM. Enfin, nous utilisons [R](#) et [RStudio](#) et notamment les packages [tidyverse](#), [tidytransit](#) et [tmap](#) pour traiter les différentes données et produire les cartes. Le code sera prochainement disponible.

La BCE a-t-elle perdu la tête ?

par [Christophe Blot](#) et [Paul Hubert](#)

Le 12 septembre 2019, la BCE a annoncé une série de nouvelles mesures d'assouplissement de sa politique

monétaire assez représentative de l'arsenal de mesures maintenant à disposition

des banques centrales. En effet, il a non seulement été décidé d'une réduction

de taux d'intérêt – celui des facilités de dépôts – mais aussi de reprendre les

achats d'actifs à compter du 1^{er} novembre 2019, de lancer une nouvelle vague d'octroi de liquidités en contrepartie des crédits accordés par

les banques de la zone euro. Au cours d'une de ses dernières réunions à la tête

de la BCE, Mario Draghi a également innové en introduisant un système de palier^[1]

pour la rémunération – à taux négatif depuis juin 2014 – des réserves

excédentaires. Enfin, il a également souligné que la BCE conditionnerait une

normalisation des taux seulement lorsque l'inflation convergera vers la cible

de 2 % indiquant également que cette convergence serait appréciée à l'aune

de l'évolution de l'inflation sous-jacente.

Ces annonces ont fait l'objet de vives critiques à la fois d'anciens banquiers centraux

européens mais également au sein même du Conseil des Gouverneurs de la BCE ; la représentante allemande du Directoire ayant même démissionné de ses fonctions le 31 octobre.

Dans un [Policy Brief](#), nous analysons les motivations qui ont conduit la BCE à prendre de nouvelles mesures de soutien. La faiblesse de l'inflation depuis plusieurs années, la perte d'ancrage des anticipations et les perspectives d'un ralentissement économique justifient une politique monétaire qui reste accommodante. Nous discutons également des différentes critiques émises. Notre analyse suggère qu'elles sont faiblement fondées. Premièrement, il a été avancé que des taux d'intérêt bas pourraient augmenter le taux d'épargne des ménages en raison d'un effet de revenu[\[2\]](#). Nous montrons que cela ne se matérialise pas sur les données récentes. Nous n'observons une telle corrélation que pour l'Allemagne, et ce déjà avant 2008, ce qui jette un doute sur le sens de la causalité. Deuxièmement, il est avancé que les bénéfices des banques sont menacés en raison des faibles taux d'intérêt. Les données montrent cependant que les bénéfices des banques n'ont pas baissé et se redressent même depuis 2012. Troisièmement, en utilisant un indicateur des déséquilibres financiers, nos analyses

suggèrent qu'il n'y
aurait pas de bulles sur les marchés immobilier et boursier de
la zone euro
considérés dans leur ensemble.

[1] Rappelons que les banques de la zone euro sont tenues
de conserver, auprès de la BCE, des réserves dites
obligatoires en fonction des
dépôts qu'elles collectent. Les réserves excédentaires sont
les liquidités
laissées par les banques sur leur compte auprès de la BCE, au-
delà des réserves
obligatoires. Avant la décision du 12 septembre, l'intégralité
des réserves
excédentaires était rémunérée au taux des facilités de dépôts.
Celui-ci étant
négatif, ces réserves étaient de fait taxées. Depuis, les
réserves excédentaires
sont exonérées de ce taux négatif tant qu'elles ne dépassent
pas un certain
seuil – un multiple des réserves obligatoires – fixé par la
BCE.

[2] L'impact du taux d'intérêt sur l'épargne peut être
décomposé en deux effets : substitution et revenu. Selon
l'effet de
substitution, la baisse des taux réduit l'incitation à
épargner au profit de la
consommation. L'effet de revenu suggère que les ménages
souhaitent maintenir un
certain niveau de revenu de leur épargne. Ainsi, en réduisant
les gains à l'épargne,
cet effet indique que les ménages vont épargner plus pour
maintenir ce niveau
de revenu souhaité.

Time for Climate justice

Par Eloi Laurent

On September

18th 2019, 16 years old climate activist Greta Thunberg appeared

before the United States House of Representatives. When asked to submit a

formal version of her inaugural statement, she replied that she would be giving

lawmakers a copy of the IPCC special report on the impacts of global warming of

1.5 °C, the so-called "[SR 1.5](#)". "I am submitting this

report as my testimony because I don't want you to listen to me, I want you to

listen to the scientists", she said eloquently.

By the same

token, when asked what words she wanted to be printed on the sails of the boat

carrying her across the Atlantic Ocean from Sweden to the US, she asked for a

blunt message urging citizens and policymakers to act upon climate knowledge:

"Unite behind Science". Greta Thunberg deserves considerable praise for her

intelligence, courage and determination in the face of ignorance, skepticism

and animosity. But she is wrong on one important point: nations and people

around the world won't unite behind science. They will only unite behind justice.

Any meaningful conversation among humans about reform, change and progress starts with debating justice principles at play and imagining institutions able to embody these principles. This is especially true of the titanic shift in attitudes and behaviors required by the climate transition, which goal is nothing short of saving the hospitality of the planet for humans.

Climate injustice is obvious in our world. On the one hand, a handful of countries, about ten percent (and a handful of people and industries within these countries) are responsible for 80% of human greenhouse gas emissions, causing climate change that is increasingly destroying the well-being of a considerable part of humanity around the world, but mostly in poor and developing nations. On the other hand, the vast majority of the people most affected by climate change (in Africa and Asia), numbering in the billions, live in countries that represent almost nothing in terms of responsibility but are highly vulnerable to the disastrous consequences of climate change (heat waves, hurricanes, flooding) triggered by the lifestyle of others, thousands of miles away.

Why is climate change still not mitigated and actually worsening before our eyes, while we have all the science, technology, economics, and policy tools we need to fix it? Largely because [the most responsible are not the most vulnerable, and vice-versa.](#)

And yet, the time may be ripe for climate justice to take center stage in international negotiations. Data compiled by the [Global Carbon Project](#) released last week show that top emitters are converging in terms of climate responsibility (table 1).

Table 1. Share in % for each country or region (responsibility in terms of emissions per capita is calculated in percentage of the world average)

	Emissions in 2018	Emissions per capita in 2018	Consumption emissions in 2017	Historical responsibility emissions (1870-2018)	Historical responsibility emissions (1990-2018)
United States	15	345	16	25	20
China	28	145	24	13	20
European Union	9	139	12	22	14
India	7	41	6	3	5
Russia	5	243	4	7	6
Japan	3	189	3	4	4

Source: Global Carbon Project.

Of course, China remains by far the first polluter: the country has emitted in 2018 roughly twice the volume of CO2 than the US, thrice the amount of the EU, four times the amount of India, five times the amount of Russia. Consider the amount per capita, and the picture changes dramatically: a citizen of the United States emits more than twice CO2 than a Chinese. And yet, for the first time, a European is (slightly) less responsible than a Chinese in terms of per capita

emissions. Conversely, it is well established that historical responsibility for greenhouse gas emissions falls largely on the shoulders of Western countries, with the US and the EU jointly responsible for half of emissions since the industrial revolution, while China only accounts for less than 15%. And yet, for the first time, China is as responsible as the US when emissions are counted since 1990 onwards (both countries accounting for 20% each of emissions over the 1990-2018 period).

It is thus the right time to devise actionable equity criteria, commonly agreed upon top emitters, as to how distributing the remaining “carbon budget” (the overall amount of emissions remaining before the Earth’s climate reaches a catastrophic tipping point, approximately 1200 billion tons of carbon that remain to be emitted over the next three decades so as to limit the rise of ground temperatures to around 2 degrees by the end of the 21st century).

But as incredible as it may seem, the formal global conversation has not yet started on climate justice: as the COP 25 ends in Madrid and all eyes turn to COP 26 for a renewed climate ambition, countries are still negotiating at the UN on volumes of emissions that do not take into account current and projected population, human development level, geographic basis (production vs.

consumption emissions), historical responsibility, etc. By the same token, [The Paris Agreement](#) (2015) mentions the term “justice” only a single time, to affirm that signatories recognize “the importance for some of the concept of ‘climate justice’”. This is clearly a misinterpretation. The whole point of climate justice is precisely that it is not confined to a few nations or important for a few people: it should be the concern of all involved in climate negotiations.

It can be shown that the application of a hybrid but relatively simple model of climate justice based on five criteria would lead to substantially cutting global emissions in addition to the carbon budget (by 36%) over the next three decades which would ensure meeting the goal of 2 degrees, and even targeting 1.5 degrees, thereby enhancing the fairness of this common rule with respect to the most vulnerable countries and social groups (see table 2).

Table 2. A simple model of fair and efficient climate justice

Top 20 CO2 emitters: 76% of global emissions	% of the global average of consumption emissions per capita, averaged over 1990-2012	% of the global average of HDI, averaged over 1990-2012	Average distance to 100 of (1) and (2)	Projected population increase until 2050	Equal distribution of 75% of 1200bn tons of CO2	Carbon budget per country : = (5) + or - (3) + or - (4)
			(in %)	(in %)	(in bn tons)	(in bn of tons)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
India	27	75	49	24	45	78
Indonesia	30	95	38	22	45	72
Brazil	43	106	26	12	45	62
Thailand	70	102	14	-5	45	49
China	85	97	9	-2	45	48
Mexico	83	108	5	27	45	59
Turkey	96	104	0	20	45	54
Iran	123	103	-13	17	45	47
South Africa	137	94	-15	28	45	51
France	187	122	-55	9	45	24
Italy	210	121	-65	-8	45	12
UK	232	123	-78	14	45	16
South Korea	233	121	-77	0	45	10
Russia	253	112	-82	-8	45	5
Japan	249	123	-86	-16	45	-1
Germany	280	124	-102	-3	45	-2
Saudi Arabia	296	114	-105	36	45	14
Australia	319	127	-123	33	45	5
Canada	361	125	-143	22	45	-9
US	391	125	-158	20	45	-17
Total					900	576

Reading: The 1990-2012 average of per capita consumption emissions can be compared with the average level of the human development index for this period, relying on the idea of the carbon budget as a development budget. Two global average deviations are calculated for each of the twenty largest emitters: the emissions gap and the human development gap, the average of which determines the national carbon budget (either positive or negative) to be used until 2050 (countries with a negative carbon budget may have to pay by investing in carbon sinks or by transferring technology and / or financing to accelerate emission reductions in carbon positive carbon budget countries). Countries receive the same carbon endowment up to 2050 regardless of population size, this equal endowment corresponding to an equal sovereign right to develop. But this initial equal endowment is adjusted by the projected increase of population until 2050 for each country (notice that population size has already been taken into account with per capita emissions in column 1). India for instance has emitted 27% of the world average from 1990 to 2012 and reached 75% of the world average level of human development over the same period. Its population will increase by 24% until 2050, it is therefore allocated 78 billion tons of CO2 to be emitted by 2050. In contrast, the United States owes 17 billion tons of CO2 to the rest of the world. Applying these criteria (and justice principles) makes it possible to determine the carbon budget of each state, and leads to a reduction of 36% global emissions, from 900 billion tons to 576 billion tons.

Source: Laurent 2019.

As available data make clear, we are collectively missing the wrong targets on climate. Even if all countries fulfilled their pledges and reach their targets, the increase in temperatures would [still be of 3 degrees by the end of the 21st century](#) (or twice the target agreed upon at the Paris Agreement in 2015). In other words, what is lacking is not just the political will but also the imagination. Climate justice is the way out of this impasse. Climate justice is the key to understanding and eventually solving the urgent climate crisis. Climate justice is the solution to climate change.